

Le prisonnier de Ham

Frédéric T. Briffault


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE
RI
TAS

.9.4.

LE PRISONNIER

DE

HAM.



J. Jacott d'après le Daguerreotype de Elbum

LE PRISONNIER

DE

HAM.



PARIS,

TYPOGRAPHIE DE PLON FRÈRES,

36, RUE DE VAUGIRARD.

1849.

Londres

Monsieur

[illegible] vous envoie les documens
[illegible] promis et qui vous ont
[illegible] Je vous remercie
[illegible] rectifier par le simple [illegible]
[illegible] me sont relatifs, les f[illegible]
existent contre moi. L[illegible]

Londres

Monsieur

vous envoie les documens
promis et qui vous on
tient. Je vous remerci
rectifier par le simple e
me sont relatifs, les f
existent contre moi. Le

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Le prince Louis-Napoléon ayant accueilli favorablement le projet que M. Briffault lui avait communiqué d'écrire ce livre, il a consenti à aider lui-même l'auteur en lui fournissant de nombreux documents à l'appui de son travail. La lettre suivante du prince accompagnait l'envoi de ces pièces.

« Londres, le 20 juillet 1846.

» Monsieur,

» Je vous envoie les documents que je vous ai promis et qui vous ont paru avoir quelque intérêt. Je vous remercie de vouloir bien rectifier, par le simple exposé des faits qui me sont relatifs, les fausses opinions qui existent contre moi. Un récit simple et exact de ce qui m'est arrivé, fuyant toute tendance politique et tout panégyrique, peut m'être très-utile; car il peut intéresser en ma faveur même la froide diplomatie, et faire tomber les obstacles qui m'empêchent d'aller fermer les yeux de mon vieux père.

» Recevez donc, Monsieur, d'avance, l'expression de ma reconnaissance et l'assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

» NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

A M. Fr. Briffault, à Brighton.

PRÉFACE.

Depuis que ce livre a été publié à Londres, d'immenses événements se sont accomplis. L'exilé de 1846 est devenu le chef du gouvernement de la France ; un enthousiasme, sans pareil dans l'histoire, a fait tressaillir le pays jusqu'au fond des hameaux, et le grand nom si longtemps proscrit a retenti de nouveau dans toutes les bouches.

Plus d'une page pourra donc, aux yeux du lecteur, avoir un semblant de prophétie. Telle était dans l'âme de Louis-Napoléon la forte confiance aux destinées de la patrie, qu'elle avait dû gagner les témoins de sa persévérance et de son calme. Ils n'ont point partagé l'étonnement que ce retour de la fortune a pu causer au loin; ils n'y ont vu qu'une conséquence forcée de la marche des faits, telle qu'ils l'ob-

servaient en silence. Leur raison ne s'est pas émue, parce que leur foi ne s'est pas troublée.

C'est sous l'impression de cette certitude d'avenir que l'auteur a écrit ce livre, dans la langue du pays hospitalier qui abritait alors l'illustre fugitif. Dans l'édition française qu'il en donne aujourd'hui, quelques détails sans intérêt, quelques digressions sans valeur actuelle sont supprimés; mais rien n'y est ajouté, ni dans le récit, ni dans les réflexions qui en naissent.

Ce qui n'était alors qu'une protestation isolée contre la calomnie devient un document historique dont le pays ne méconnaîtra pas l'intérêt. Il importe que le peuple surtout, dont la voix puissante a parlé si haut le 10 décembre, comprenne que son instinct l'a sûrement inspiré, et que la noble vie dont nous lui donnons l'esquisse lui offre la garantie de tout ce qu'il a pu croire et attendre. Profondément frappé des souffrances de la classe laborieuse, habitué, dans les longues heures de la captivité, au dé-

dain de la politique courante qui fermait les yeux devant les plaies sociales, Louis-Napoléon n'a cessé de méditer sur ces graves questions que son avénement semble destiné à résoudre. Car son énergie est aussi propre à combattre les violences hâtives, que l'est sa sympathie à ouvrir l'ère des sages progrès.

F. BRIFFAULT.

LE

PRISONNIER DE HAM.

CHAPITRE PREMIER.



La génération actuelle ne sait rien de l'Empire, excepté sa gloire et ses revers, et le sort de la famille impériale nous est aussi peu connu que l'était celui des Bourbons aux enfants de l'Empire; car l'exil n'inflige pas seulement la retraite, mais encore l'oubli. Je ne sais à quoi cela

tient, disait l'impératrice Marie-Thérèse; mais les absents me passent de l'âme..... mot désolant qui ne peint que trop la nature humaine! L'éloignement ajoute toujours son œuvre à celle du temps, et l'exilé garde ses souvenirs sans en laisser d'autres derrière lui, si ce n'est ceux de l'ingratitude. La famille Bonaparte est pour l'histoire un grand et nouvel exemple de cette triste vérité. Tous ses membres dispersés sur la terre étrangère ont accepté les sévères décrets de la Providence avec une soumission pleine de noblesse (1). Calmes et dignes, ils ont tous su se créer un utile et glorieux emploi de leurs talents ou de leurs loisirs, et si leurs noms ont paru parfois dans les colonnes des journaux, ce n'a jamais été que pour la publication de quelque action généreuse ou de quelque défense contre d'injustes attaques.

Notre dessein n'est pas d'écrire la biographie des princes exilés de la famille impériale. Nous ne voulons nous occuper que d'un seul d'entre eux, qui représente aujourd'hui toutes leurs espérances.

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, second fils de Louis Bonaparte et de la reine Hortènse, était

très-aimé de l'Empereur, qui trouvait dans son babil enfantin une amusante distraction aux vastes soins de son esprit. Napoléon ne donnait à sa famille que le peu de temps consacré à ses repas. Il déjeunait seul dans son cabinet, à une petite table où personne, excepté les deux fils du roi de Hollande, ne s'est jamais assis avec lui. Il les envoyait souvent chercher pour constater par lui-même les progrès de leurs études et pour suivre le développement de leurs idées. Il les questionnait avec intérêt, s'égayait de leur innocente conversation et leur faisait réciter des fables de son choix dont il leur demandait le sens en le leur expliquant s'il n'était pas compris.

A son retour de l'île d'Elbe, il revit ces enfants avec un nouveau plaisir, et sa joie fut d'autant plus vive à les trouver si brillants de progrès et de santé, qu'il était privé de son propre fils, retenu pour toujours à Vienne. Il les voulait toujours près de lui comme pour remplir cette place vide.

Après la catastrophe de Waterloo, la reine Hortense partit pour l'exil emmenant ses deux fils. Elle parvint à la frontière sous l'escorte d'un officier autrichien.

« J'ai quitté, écrivait-elle, le soir cette ville d'où

» les alliés m'expulsaient à la hâte; tellement re-
» doutée, faible femme que j'étais, avec mes deux
» jeunes enfants, que de distance en distance, la
» troupe ennemie était sous les armes pour proté-
» ger, disait-on, notre passage. »

Ce fut ainsi que les jeunes princes dont la naissance avait été saluée par le canon, et qui étaient nés sur les marches du plus grand trône du monde, virent disparaître en un seul instant la patrie, la famille, l'avenir, pour entrer, par la porte du malheur, dans la rude voie des épreuves.

Augsbourg d'abord et ensuite les bords du lac de Constance furent les asiles où se retira le prince Louis, avec cette mère qui avait jeté plus de lustre sur une couronne, qu'elle n'avait pu elle-même en recevoir. Dans cette retraite, la reine se dévoua tout entière à l'éducation de son fils, et cette éducation fut sévère comme elle convenait au proscrit, dont les souvenirs de grandeur devaient disparaître et faire place à la conquête laborieuse de toutes les qualités qui font retrouver un rang perdu.

L'étude des anciens classiques, les sciences exactes et les exercices gymnastiques furent les bases de cette éducation qui ne tarda pas à porter ses

fruits. Le jeune prince fut admis au camp de Thun, dans le canton de Berne, où les Suisses s'assemblaient chaque année pour s'exercer, sous la direction d'un des plus habiles officiers de l'Empire, aux manœuvres de l'artillerie et du génie. Les manœuvres s'y faisaient jusqu'au sommet des glaciers, et le prince y assistait le sac au dos, partageant son pain avec le soldat, plus assidu que personne aux excursions les plus rudes. Louis Napoléon puisa dans une éducation forte cette vigueur de volonté et cette persévérance qu'il montra depuis en toute chose. « Mon fils, écrivait la reine Hortense, est » encore avec les élèves de Thun occupé à faire » des reconnaissances militaires dans les monta- » gnes. Ils font dix à douze lieues par jour, à pied, » le sac sur le dos. Ils ont couché sous la tente » au pied d'un glacier. »

Ainsi grandissait à l'ombre de la liberté suisse le jeune homme né sur les marches du trône impérial, lorsque l'orage de juillet vint ébranler l'Europe. Les princes Bonaparte furent appelés par les patriotes italiens et ne pouvaient rester sourds à cet appel. C'était leur devoir d'apporter à cette cause l'appui de leur nom et de leurs talents. Ils n'hésitèrent pas; au moment où le prince Louis

allait partir avec son frère pour rejoindre, à Bologne, les amis de la liberté et marcher contre les Autrichiens, il écrivit à sa mère : « Votre affection » comprendra nos sentiments; nous avons contracté » des engagements que nous ne pouvons manquer » de remplir, et le nom que nous portons nous » oblige à secourir les malheureux qui nous appel- » lent. » Leur mère, tout affligée, se hâta de les rejoindre, avide du bonheur de revoir ses enfants qu'elle aimait avec tendresse et orgueil. « Soyez » fière, madame, disait le général Armandi à la » reine Hortense, dont il comprenait les angoisses, » soyez fière d'être la mère de tels fils! Toute leur » conduite, dans ces tristes circonstances, est une » série de généreux sentiments dignes de leur nom, » et l'histoire ne l'oubliera pas. » Pleine de trouble et d'angoisses, le cœur serré par des pressentiments funèbres, elle était en route pour Ancône lorsqu'à la première poste, après avoir quitté Foligno, une voiture s'arrêta près de la sienne et un étranger lui dit que le prince Napoléon était malade et désirait la voir. A Pesaro elle rencontra son fils Louis. Il avait perdu son frère, son meilleur ami, subitement emporté par une inflammation de poitrine!... L'Europe connaît l'issue de

cette insurrection mal organisée... rêve héroïque dont l'avenir contient peut-être la réalisation.

Les Autrichiens venaient de prendre Ancône, où le prince Louis était resté malade, sous l'accablement de ses chagrins de frère et de patriote; il fallut toute la présence d'esprit et la force de caractère de la reine Hortense pour sauver le seul fils qui lui restait. Elle fit courir le bruit que le prince était allé chercher un refuge en Grèce, et elle réussit, malgré le voisinage immédiat du quartier général, à dérober son fils aux yeux et à la recherche de tous. Dissimulant sa position et, ce qui est plus difficile encore pour une femme, cachant l'état cruel de son cœur, elle le conduisit, sous la protection d'un passe-port anglais, et non sans courir de grands risques, à travers l'Italie, occupée par les forces autrichiennes, et pour lui procurer un abri sûr en Suisse, elle ne craignit pas de braver la loi de proscription qui l'excluait du sol de France. « A la fin, écrivait-elle, j'arrivais » à la barrière de Paris, et je mettais une sorte » d'amour-propre à montrer par son beau côté » cette capitale à mon fils qui devait à peine s'en » souvenir. Je dis au postillon de nous conduire par » le boulevard jusqu'à la rue de la Paix et de s'ar-

» rêter au premier hôtel venu. Le hasard nous con-
» duisit à l'hôtel de Hollande, où j'occupais un ap-
» partement au premier étage. De mes fenêtres je
» voyais la colonne de la place Vendôme, et au
» sein de mon isolement, je trouvais une sorte de
» joie amère à pouvoir contempler encore une
» fois cette ville que j'étais destinée à quitter pour
» toujours, sans parler à personne et sans être dis-
» traite de la profonde impression de ce passager
» retour ! »

On se rendit en Angleterre, où la reine employa son temps à compléter l'éducation de son fils et à visiter, avec lui, les vastes établissements d'industrie et de science qui font une partie de la gloire et de la prospérité de la Grande-Bretagne. Le prince dut ainsi à ses malheurs le bienfait d'une éducation libérale. Éloigné des splendeurs du trône, il apprit à savoir la valeur du mérite personnel et à comprendre que la vraie distinction naît du caractère et des études acquises. C'est avec ces nouvelles idées fortement établies qu'il suivit sa mère à Arenenberg, dans leur paisible retraite de Thurgovie.

CHAPITRE DEUXIÈME.



Il ne faut pas conclure des détails dans lesquels nous venons d'entrer que notre intention soit d'écrire une notice biographique complète. Nous n'entreprendrons surtout ni de louer ni de blâmer les hasardeuses entreprises qui ont contribué, encore plus que ses malheurs, à appeler sur le prince Louis l'attention de l'Europe. A ce sujet nous voulons seulement donner un récit exact et détaillé de circonstances que le public ignore ou qu'il a laissé tomber en oubli. Elles méritent d'être con-

servées pour l'histoire, car elles sont le symbole de la plus grande prévision connue. Ce qu'on appelle encore des illusions passera un jour à l'état de réalité; nul peut-être n'a vu aussi juste et d'aussi loin que le prince Napoléon-Louis, qui a clairement aperçu les instincts de la France.

Il avait compris, lui l'héritier direct du trône impérial, qu'il ne s'agissait plus d'invoquer ce titre, mais que son grand nom lui donnait le droit de se présenter à la nation dans l'état moral et tout nouveau où elle se trouvait. Les opinions les plus extrêmes, appartenant aux partis les plus opposés, recouraient toutes au principe fondamental de la souveraineté populaire; la *réforme électorale* de l'opposition, le *suffrage universel* des légitimistes, et l'*appel au peuple* des républicains contenaient une même formule et révélaient une foi commune à tous les partis. Le prince était très-frappé de ce spectacle, mais avant de hasarder une intervention personnelle et de tenter l'application de ces principes dont la propagation lui paraissait si flagrante, il attendit de les voir développer par le cours des événements, et sa conviction ne tarda pas à se faire. Les émeutes dans Paris et dans les départements, les agressions ar-

mées des 5 et 6 juin, des 13 et 14 avril, les mouvements tumultueux de Grenoble, la guerre civile à Lyon, tout servait à lui démontrer la situation inquiète et instable du pays.

Sans entrer dans les détails bien connus de l'affaire de Strasbourg, nous rappellerons simplement les détails principaux. Le 30 octobre 1836, le prince se mit à la tête du régiment d'artillerie alors en garnison dans cette ville. Les régiments de cavalerie des environs se mirent en marche immédiatement pour le rejoindre. Une fatalité inattendue fit échouer l'insurrection dans la caserne du 46e régiment d'infanterie.

« Hier matin dimanche, écrivait le prince à sa » mère, je me suis présenté au 4e régiment d'ar- » tillerie, qui m'a reçu aux cris de Vive l'Empe- » reur! Le 46e a résisté et nous nous sommes » trouvés cernés dans la cour de la caserne. Heu- » reusement il n'y a pas eu de sang français » versé, et c'est une consolation au milieu de mes » malheurs. »

Abandonné ou trahi, le prince sortit de cette épreuve avec l'honneur intact et fort de sa calme conscience. Il fut emprisonné, et M. Lebel, chef d'une escouade de geôliers de la Conciergerie,

envoyé de Paris par mission expresse, mit un luxe de zèle à ses fonctions jusqu'au point d'empêcher le prince d'ouvrir ses fenêtres pour respirer l'air. Il lui ôta sa montre et adopta ce système de tyrannie mesquine et de vexations constantes dont les subalternes ont seuls l'ingénieux secret.

Enfermé dans la citadelle de Strasbourg, Napoléon-Louis attendait l'instant où il devait comparaître devant les tribunaux, lorsqu'une voiture s'arrêta, le soir, pour le conduire à une destination inconnue. Le prince lui-même va nous faire le récit de ce voyage :

« Le 9 au soir on vint me prévenir, dit-il dans » une lettre à sa mère, que j'allais être transféré » dans une autre prison. Je sors et je trouve le » général et le préfet qui m'emmènent dans leur » voiture sans me dire où l'on me conduisait. J'in- » siste pour qu'on me laisse avec mes compagnons » d'infortune, mais le gouvernement en avait dé- » cidé autrement. Arrivé dans l'hôtel de la Pré- » fecture, je trouvai deux chaises de poste ; on » me fit monter dans l'une avec M. Cuynat, com- » mandant de la gendarmerie de la Seine, et le » lieutenant Thiboutot ; dans l'autre il y avait » quatre sous-officiers.

» Lorsque je vis qu'il fallait quitter Strasbourg » et que mon sort allait me séparer des autres » accusés, j'éprouvai une douleur difficile à pein- » dre; me voilà donc forcé d'abandonner des » hommes qui se sont dévoués pour moi; me voilà » donc privé des moyens de faire connaître, dans » ma défense, mes idées et mes intentions; me » voilà donc recevant un soi-disant bienfait... Je » m'exhalai en plaintes et en regrets, je ne pou- » vais que protester.

» Les deux officiers qui me conduisaient étaient » deux officiers de l'Empire, amis intimes de » M. Parquin : aussi eurent-ils pour moi toute » sorte d'égards; j'aurais pu me croire voyageant » avec des amis *. Le 11, à deux heures du matin, » j'arrivai à Paris à l'hôtel de la Préfecture de po- » lice; M. Delessert m'apprit que j'allais repartir » dans deux heures pour Lorient et que de là je » passerais aux États-Unis sur une frégate fran- » çaise.

Je dis au préfet que j'étais au désespoir de ne

* Le président de la République n'a pas oublié les bons procédés dont le captif de Strasbourg a été l'objet. Le lieutenant Thiboutot est aujourd'hui commandant du palais de l'Élysée.

» pas partager le sort de mes compagnons d'infor-
» tune, que, retiré ainsi de prison avant d'avoir
» subi un interrogatoire général, on m'ôtait les
» moyens de déposer de plusieurs faits qui étaient
» en faveur des accusés; mais mes protestations
» étant restées infructueuses, je pris le parti d'é-
» crire au roi, et je lui dis tout le chagrin que
» j'éprouvais à être traité d'une manière exception-
» nelle, et la reconnaissance que j'éprouverais du
» pardon accordé à d'anciens soldats entraînés par
» moi et séduits par de glorieux souvenirs. »

Le jury de Strasbourg décida cette question. Ce verdict célèbre fut, sans qu'on s'en aperçût, le plus grand coup porté à la monarchie de juillet.

Après deux heures de séjour à Paris, le prince fut conduit à Lorient sous bonne escorte. On s'était adressé à la reine Hortense pour la prier d'obtenir de son fils la promesse de rester dix ans en Amérique. Elle répondit qu'elle ne pouvait prendre aucun engagement sur la conduite d'un jeune prince qui était maître de ses actions. On n'en fit pas moins circuler le bruit que la promesse avait été donnée, tandis que de la citadelle de Port-Louis, et avant de s'embarquer, le proscrit adressait à M. Vieillard, député de la Manche, une lettre

où se trouvaient ces paroles : « Il est complété-
» ment faux qu'on m'ait jamais demandé de faire
» la moindre promesse de ne pas retourner en Eu-
» rope. » Ajoutons que lors du procès de 1840, devant la cour des pairs, le procureur général fut formellement obligé d'admettre qu'aucune condition n'avait été imposée au prince à son départ pour l'Amérique.

La frégate l'*Andromède* le conduisit à New-York, après cinq mois de navigation, dirigée d'abord vers la mer du Sud. Le temps de cette longue traversée fut employé par la presse du gouvernement à déverser le ridicule sur le prince et à établir dans le public l'idée sérieuse d'une parole d'honneur donnée par lui de ne pas revenir en Europe (2).

Il ignorait ces infamies, et c'est de New-York qu'il écrivait encore à M. Vieillard une lettre où se révèle toute la pensée intime de l'affaire de Strasbourg :

« New-York, 30 avril 1837.

» Maintenant, je vous dois une explication des motifs qui m'ont fait agir. J'avais, il est vrai, deux lignes de conduite à suivre : l'une qui, en quelque

sorte, dépendait de moi : l'autre, des événements. En choisissant la première, j'étais, comme vous le dites fort bien, un moyen ; en attendant la seconde, je n'étais qu'une ressource. D'après mes idées, ma conviction, le premier rôle me semblait bien préférable au second. Le succès de mon entreprise m'offrait les avantages suivants : je faisais par un coup de main, en un jour, l'ouvrage de dix années peut-être ; réussissant, j'épargnais à la France *les luttes*, *les troubles*, *les désordres d'un bouleversement qui arrivera*, *je crois*, *tôt ou tard*. « L'esprit d'une révolution, dit M. Thiers, » se compose de passions pour le but, et de » haines pour ceux qui font obstacle. » Ayant entraîné le peuple par l'armée, nous aurions eu les nobles passions sans la haine, car la haine ne naît que de la lutte entre la force physique et la force morale. Personnellement ensuite, ma position était claire, nette, partant facile. Faisant une révolution avec quinze personnes, si j'arrivais à Paris, je ne devais ma réussite qu'au peuple, et non à un parti ; arrivant en vainqueur, je déposais de plein gré, sans y être forcé, mon épée sur l'autel de la patrie ; on pouvait alors avoir foi en moi, car ce n'était plus seulement mon nom,

c'était ma personne qui devenait une garantie. Dans le cas contraire, je ne pouvais être appelé que par une fraction du peuple, et j'avais pour ennemis, non un gouvernement débile, mais une foule d'autres partis, eux aussi, peut-être, nationaux.

» D'ailleurs, empêcher l'anarchie est plus facile que de la réprimer; diriger les masses est plus facile que de suivre leurs passions. Arrivant comme ressource, je n'étais qu'un drapeau de plus jeté dans la mêlée, dont l'influence, immense dans l'agression, eût peut-être été impuissante pour rallier. Enfin, dans le premier cas, j'étais au gouvernail sur un vaisseau qui n'a qu'une seule résistance à vaincre; dans le second cas, au contraire, j'étais sur un navire battu par tous les vents, et qui, au milieu de l'orage, ne sait quelle route il doit suivre. Il est vrai qu'autant la réussite de ce premier plan m'offrait d'avantages, autant le non-succès prêtait au blâme. Mais en entrant en France, je n'ai pas pensé au rôle que me ferait un échec; je comptais, en cas de malheur, sur mes proclamations comme testament, et sur ma mort comme un bienfait. Telle était ma manière de voir... »

Napoléon Louis se préparait à un voyage dans l'intérieur du nouveau monde, lorsqu'il apprit l'état alarmant de la santé de sa mère. Il recevait d'elle cette lettre touchante :

« Mon cher fils,

» On doit me faire une opération absolument
» nécessaire. Si elle ne réussissait pas, je t'envoie,
» par cette lettre, ma bénédiction. Nous nous re-
» trouverons, n'est-ce pas ? dans un meilleur monde
» où tu ne viendras me rejoindre que le plus tard
» possible ; et tu penseras qu'en quittant celui-ci
» je ne regrette que toi, que ta bonne tendresse
» qui seule m'y a fait trouver quelque charme.
» Cela sera une consolation pour toi, mon cher
» ami, de penser que, par tes soins, tu as rendu
» ta mère heureuse autant qu'elle pouvait l'être ;
» tu penseras à toute ma tendresse pour toi et tu
» auras du courage. Pense qu'on a toujours un
» œil bienveillant et clairvoyant sur ce qu'on laisse
» ici-bas ; mais bien sûr on se retrouve. Crois à
» cette douce idée : elle est trop nécessaire pour ne
» pas être vraie. Ce bon Arèse, je lui donne aussi
» ma bénédiction comme à un fils. Je te presse sur
» mon cœur, mon cher ami. Je suis bien calme,

» bien résignée, et j'espère encore que nous nous
» reverrons dans ce monde-ci. Que la volonté de
» Dieu soit faite !

» Ta tendre mère,

» Signé : HORTENSE.

« Ce 3 avril 1837. »

Il partit aussitôt de New-York et fut aussi surpris qu'indigné, en arrivant à Londres, lorsqu'il apprit les bruits injurieux que le gouvernement français avait accrédités sur son compte. Il répétait à tous : « Comment peut-on supposer que j'aie admis des » conditions, moi qui n'ai cessé de réclamer un » jugement et qu'on a fait embarquer de force ! »

Il parvint, non sans peine, à gagner le chemin de la Suisse, et put arriver à temps encore pour recevoir les derniers baisers et la bénédiction de son illustre mère.

Ce suprême moment ne pourrait se peindre, mais nous devons à la mémoire si populaire de la bonne reine Hortense de conserver quelques douloureux détails de sa dernière heure. Elle était si douce, si gracieuse et si aimée ! Jamais, même après la chute du trône qu'elle honorait, personne n'eut la pensée de lui refuser son titre

de reine, dont elle avait soutenu l'éclat avec tant de charmes et de royales qualités.

Quelques moments avant sa mort, elle tendit la main à toutes les personnes de sa maison qui entouraient son lit, le visage baigné de larmes; son fils était agenouillé près du docteur Conneau, dont les soins avaient prolongé l'existence de la reine et adouci ses souffrances avec le zèle le plus assidu.

Elle se tourna vers son fils et vers le docteur, et leur dit d'une voix faible: « Vous êtes bien mal-» heureux, mes amis! Adieu, Louis, adieu! » Son fils se jeta dans ses bras; elle le pressa sur son cœur avec une force surnaturelle et dit encore avec véhémence et précipitation, un dernier adieu, qu'elle répéta deux fois en tombant épuisée. Sa noble figure prit une expression d'angélique sérénité, et ses yeux se fermèrent pour toujours. Les vœux de la reine Hortense ont été remplis. La mort lui a donné un tombeau dans cette terre de France qu'elle aussi avait tant aimée *.

* On se souvient que Napoléon à son lit de mort avait ardemment manifesté le désir d'être inhumé sur les bords de la Seine, au milieu des Français, qu'il avait *tant aimés*.

Ses restes furent déposés dans l'église du village de Rueil, à côté de ceux de l'impératrice Joséphine.

A peine ses cendres étaient refroidies, que le fils désolé eut à subir de nouvelles tristesses. Son deuil fut tourmenté par des persécutions politiques. M. de Montebello, ambassadeur du roi des Français près la confédération suisse, prit les premières mesures pour obtenir l'éloignement du prince. Le président du Directoire fédéral répondit qu'il n'existait aucun motif légal qui pût autoriser une telle mesure.

C'est à cette époque qu'un ami du prince, le lieutenant Laity, publia une brochure qu'un arrêt de la cour des pairs a rendu célèbre et qui valut à son courageux auteur cinq années d'emprisonnement.

La diplomatie française ne se tint pas pour battue, malgré son premier échec près du gouvernement helvétique. Une seconde note, cette fois menaçante, fut adressée à la diète par M. de Montebello, pour exiger l'expulsion de Napoléon Louis. Le refus qui s'ensuivit amena presque une rupture politique, et des deux parts on alla jusqu'à faire des armements sérieux. Le prince, ne

voulant pas que la généreuse hospitalité des cantons devînt pour eux une source de troubles et peut-être une cause d'invasion, se résolut à un éloignement volontaire. « Le gouvernement français, écrivit-il » au landananm Auderwert, ayant déclaré que le » refus de la diète d'obtempérer à sa demande » serait le signal d'une conflagration dont la » Suisse pourrait être la victime, il ne me reste » plus qu'à quitter un pays où ma présence est le » sujet d'aussi injustes prétentions, où elle serait » le prétexte de si grands malheurs ! »

CHAPITRE TROISIÈME.



Une vie nouvelle s'ouvrit pour l'exilé sous le noble et puissant abri de l'hospitalité britannique. C'est à la méditation, à l'étude, aux travaux philosophiques et littéraires qu'il consacra ses loisirs; et l'histoire conservera les fragments qui ont été publiés de ses nombreux travaux. On y retrouvera la pensée sérieuse de cette vie si mal connue, couverte à dessein d'un voile épais par les menées de la police, ou défigurée à plaisir par

des pamphlétaires à gages. Le grand nom qu'il porte ne l'inspirait pas peu, sans doute, lorsqu'il écrivait, à Carlton-Terrace, cette préface des Idées Napoléoniennes. « Si la destinée que me pré-
» sageait ma naissance n'eût pas été changée par
» les événements, neveu de l'Empereur, j'aurais
» été un des défenseurs de son trône, un des
» propagateurs de ses idées; j'aurais eu la gloire
» d'être un des piliers de son édifice, ou de mou-
» rir dans un des carrés de sa garde en combat-
» tant pour la France. L'Empereur n'est plus!..
» mais son esprit n'est pas mort. Privé de la pos-
» sibilité de défendre par les armes son pouvoir
» tutélaire, je puis au moins essayer de défendre
» sa mémoire par mes écrits. Éclairer l'opinion,
» en recherchant la pensée qui a présidé à ses
» hautes conceptions, rappeler ses vastes projets,
» est une tâche qui sourit encore à mon cœur. La
» crainte de choquer des opinions contraires ne
» m'arrêtera pas; des idées qui sont sous l'égide
» du plus grand génie des temps modernes peu-
» vent s'avouer sans détour; elles ne sauraient
» varier au gré de l'atmosphère politique. Ennemi
» de toute théorie absolue et de toute dépendance
» morale, je n'ai d'engagements envers aucun

» parti, envers aucune secte, envers aucun gou-
» vernement; ma voix est libre comme ma pen-
» sée... et j'aime la liberté! »

Éloigné de toute participation à la vie publique, fatigué des persécutions dont il avait été l'objet, le prince cherchait ainsi à distraire dignement son esprit des pensées amères de l'exil en même temps qu'il s'assurait, par l'égalité de son caractère et la générosité de ses sentiments, l'affection et la sympathie d'amis nombreux au milieu des épreuves et des revers de la fortune.

Près de deux années s'étaient écoulées depuis son arrivée en Angleterre, et l'on peut se rappeler qu'à cette époque, qui touche à la fin de 1839, les souvenirs de l'Empire devinrent plus vifs et parurent faire de plus grands progrès en France. La rentrée triomphale des cendres de l'Empereur réveilla encore ce sentiment national et le fit pénétrer dans le cœur des générations nouvelles. Le nombre des mécontents augmenta de jour en jour, et enfin, par un étrange concours de circonstances, les mêmes régiments que le prince avait connus à Strasbourg tenaient alors garnison dans les villes du Nord et de l'Ouest des côtes de France. Une inflexible destinée semblait donc l'appeler encore

une fois vers la patrie, et cette fois encore pour renverser ses plans et ses espérances.

L'expédition de Boulogne est un fait que l'histoire saura expliquer un jour. Peu de personnes savent ce qu'elle eût pu être, tandis que tout le monde sait ce qu'elle fut en réalité.

Pas plus que pour l'entreprise de Strasbourg, notre but n'est d'exalter ni de justifier celle de Boulogne. Les uns peuvent y voir la preuve d'une précipitation irréfléchie, les autres la manifestation d'un caractère ferme et persévérant; mais ce qui n'est ni contestable ni contesté, c'est qu'au-dessus du fait lui-même on aperçoit l'irrésistible mouvement d'un esprit généreux emporté par sa propre nature vers un but noble et grand.

Ceux qui veulent sans cesse rabaisser les grands dévouements en ne prêtant aux hommes que des sentiments vulgaires et des passions sordides ont cherché à expliquer une entreprise si périlleuse par l'ambition personnelle. Non, de plus hautes pensées président aux grandes actions. Louis-Napoléon a dû se dire : Je représente en France la cause du peuple, qui s'appuie sur la liberté; cette cause a pour elle la majorité de la nation. Je renverserai un gouvernement dont le pays fait une

triste expérience, dont la France ne veut pas; j'établirai la liberté sans désordre et le pouvoir sans violence. Pour justifier mon initiative et mon intervention personnelle dans une lutte si grave, je ferai valoir pour les uns mon droit héréditaire, pour les autres mes principes, pour tous les intérêts communs du pays et le besoin de rendre à la France le rang qu'elle doit occuper parmi les nations européennes; mais je n'accepterai rien que du vote libre de la nation, car on n'impose jamais sa volonté ni sa personne à un grand peuple.

Le nom qui retentissait de toutes parts était le sien, et il voulait le présenter sous une forme vivante aux frontières de la France. Il voulait aussi le soumettre à l'épreuve du grand principe de la souveraineté du peuple, objet de ses convictions les plus intimes, et en consacrer les décrets.

Le sort n'a pas permis que cette épreuve fût faite. Le prince croyait alors qu'elle ne serait pas douteuse, et nul ne peut affirmer qu'il se trompât. Ce qui est certain, c'est que la plupart de ceux qui ont été compromis dans l'affaire de Boulogne s'embarquèrent avec lui sans connaître le but de son voyage et sur la seule foi de son honneur et de son nom. Et cependant l'entreprise étant manquée,

le prince captif, tout espoir perdu, pas une seule des soixante personnes mêlées à ce désastre n'exprima jamais le plus léger regret d'avoir pris part à la tentative; bien plus, quoique trop souvent la mauvaise fortune rende injuste, quoiqu'elle excite aux récriminations et aux discordes, nul de ceux qui prirent part à cette malheureuse expédition ne cessa son culte pour l'honneur du chef ni son respectueux dévouement pour sa personne. On peut juger un homme qui sait avoir de tels amis!

Le prince quitte Boulogne escorté par la gendarmerie. Les ordres les plus précis avaient été donnés pour qu'aucune marque de respect ne lui fût rendue, et on le prévint tout d'abord qu'au premier mouvement qu'il ferait, on tirerait sur lui. Il conserva dans cette humiliation apparente la force de caractère qui est l'indestructible héritage de sa race, et contre laquelle toute tyrannie, petite ou grande, est sans pouvoir. La destinée des fidèles compagnons de son malheur préoccupait seule sa pensée; c'est pour eux seuls aussi qu'il réserva toute son énergie. Le galop monotone des soldats qui l'entouraient, les villages qui disparaissaient l'un après l'autre, les figures étonnées qui se montraient sur son passage, tout fut vague pour

les sens du prisonnier, dont l'attention ne s'en émut pas pendant cette longue course.

On atteignit enfin le château de Ham, où l'on devait attendre les ordres de Paris. Le jour suivant, on se remit en route, et, à une heure du matin, on s'arrêta devant la porte de la Conciergerie.

Cette sombre prison a été rendue célèbre par les révolutions qui ont agité la France depuis un demi-siècle. Mais ce que tout le monde ne connaît pas, c'est l'horreur, sans grandiose, qui frappe l'esprit lorsqu'on y entre. Ce n'est pas effrayant, c'est laid; on sent que ce n'est pas le séjour du malheur, mais du crime. Parmi toutes les cellules, toutes les chambres humides et froides, il en est une qui se distingue des autres. Demandez à ces murs blancs quelles grandes infortunes ils n'ont pas abritées! Marie-Antoinette, plus belle et plus malheureuse que Marie Stuart; Philippe d'Orléans... qui dut penser à elle; ceux-là et bien d'autres, jusqu'au « brave des braves, » Michel Ney, ont laissé d'impérissables souvenirs dans cette retraite funèbre. Un souvenir nouveau devait s'y joindre. Là aussi fut enfermé le neveu de l'Empereur, et, selon la belle expression de Chateaubriand, la prison lui a fait partager la grandeur de ceux qui l'ont habitée.

CHAPITRE QUATRIÈME.



C'est toujours une triste tâche que de donner le récit des longs jours et des nuits sans sommeil d'un prisonnier au secret. Les heures se succèdent avec une glaciale uniformité, entre deux gardiens, et la nuit même n'apporte que les pénibles rêves de la solitude. Affreuse réalité qui varie dans ses formes, mais dont les effets sont constants. Hier, c'était le colonel de la garde municipale qui, en escortant le prince, le menaçait de lui brûler la cervelle s'il faisait le moindre mouvement, et en même

temps se vantait d'avoir été embrassé par l'Empereur à Montereau. Aujourd'hui, ce sont de vieux soldats, fiers d'avoir fait partie des bataillons héroïques d'Austerlitz, Montmirail et Champ-Aubert, qui deviennent les geôliers du neveu de Napoléon.

Aux amères réflexions que durent lui inspirer ces contrastes, son âme opposait le souvenir des jours heureux et faisait flotter autour d'elle les mirages d'Arenenberg. Son énergie, son noble orgueil lui interdisaient le désespoir. Il envisagea, sans trouble, sa position véritable, et son parti fut bientôt pris avec la ferme résolution d'y persévérer. C'est à cette époque que Louis-Napoléon traduisit une ode de Schiller, où se trouvent exprimés, dans la langue de la poésie, les sentiments qui remplissaient son cœur.

Nous donnons ici cette traduction textuelle, et le lecteur verra si de tels délassements, dans d'aussi cruelles circonstances, témoignent d'une âme vulgaire ou abattue.

L'IDÉAL DE SCHILLER.

1.

O temps heureux de ma jeunesse, veux-tu donc me quitter sans retour ! Veux-tu t'enfuir sans pitié avec tes joies et tes douleurs, avec tes sublimes illusions? Rien ne peut-il donc t'arrêter dans ta fuite perfide ? Tes flots vont-ils inévitablement se perdre dans l'éternité ?

2.

Les astres brillants qui éclairèrent mon matin dans la vie ont perdu leur éclat ; l'idéal qui gonflait mon cœur, ivre d'espérance, s'est enfui. Elle est anéantie, cette douce croyance en des êtres créés par mon imagination ; ces rêves si beaux, si divers, ils sont tombés en proie à la triste réalité.

3.

De même qu'un jour Pygmalion étreignit la pierre, de ses brûlants transports, jusqu'à ce que le sentiment eût coulé brûlant dans la fibre glacée du marbre ; de même j'enlaçais la nature, de mes bras amoureux, avec une ardeur juvénile, jusqu'à ce qu'elle eût commencé à respirer et à se réchauffer sur mon cœur de poëte.

4.

En partageant mes transports, elle s'animait à ma

voix, me rendait mes baisers d'amour, et comprenait les battements de mon cœur. La fleur, l'arbre, tout vivait pour moi; le murmure des ruisseaux chantait à mon oreille; même les objets inanimés paraissaient sensibles au retentissement de ma vie.

5.

Mon étroite poitrine se dilatait par un effort tout-puissant dans un cercle immense, et je voulais entrer dans la vie en paroles et en actions par les illusions comme par le bruit. Comme il était grand ce monde, tant qu'il ne fut pas éclos à mes yeux! mais comme j'ai vu peu de chose s'épanouir, et ce peu, comme il était petit et mesquin!

6.

Avec quelle audace il s'élançait dans la vie, transporté par une noble ardeur, le jeune homme que le délire de ses rêves rendait heureux, et dont aucun souci n'avait encore arrêté la fougue! Le vol altier des projets l'enlevait jusqu'au sommet du firmament; rien n'était trop élevé, rien n'était trop loin, parce que, dans son ivresse, il a cru pouvoir l'atteindre.

7.

Avec quelle facilité il était transporté! qu'y avait-il de trop difficile à son bonheur? Comme, sur le chemin de la vie, il était joyeusement accompagné! L'amour, avec son doux retour; la fortune, avec son brillant

diadème ; la gloire, avec sa couronne étincelante ; la vérité, avec l'éclat du soleil.

8.

Mais, hélas ! à peine au milieu de sa route, ses compagnons fidèles l'avaient déjà abandonné, et, l'un après l'autre, ils s'étaient enfuis précipitamment. Le bonheur, au pied léger, avait déjà disparu. La soif de la science n'était pas apaisée, et les sombres nuages du doute obscurcissaient l'image brillante de la vérité.

9.

J'ai vu la couronne sacrée de la gloire flétrie sur des fronts vulgaires. Hélas ! le temps heureux de l'amour n'a eu qu'un trop court printemps, et ma route devint bientôt de plus en plus déserte ; le silence s'accrut, et c'est à peine si l'esprit jette encore une faible lueur sur mon obscur sentier.

A la fin, le voile du secret va être levé et le prince va paraître devant la chambre des pairs, constituée en tribunal de haute justice. Nous aurions voulu pouvoir détourner nos regards de cette scène, où n'apparaîtront plus ni émotion généreuse, ni un simple sentiment de souvenir fidèle ; où la servilité, ne se couvrant même pas du manteau des passions politiques, va s'armer du glaive de la loi.

Les ducs Decazes et Pasquier vinrent, avec le maréchal Gérard, interroger *monsieur Louis Bonaparte*, car c'est ainsi qu'ils appelaient le neveu de l'Empereur, sans qu'ils pussent cependant réprimer les sentiments de respect involontaire que leur inspirait sa présence *.

Le président présenta les membres de la commission, un par un, à l'accusé, et lorsqu'il disait : « M. Decazes, » il eût pu ajouter : « Ancien secrétaire du roi de Hollande, votre père. » En présentant le maréchal Gérard, il eût pu dire : « Lieutenant chéri de Napoléon; et moi-même, aurait-il dû dire, je suis ce Pasquier que Sa Majesté l'Empereur s'est plu à nommer successivement auditeur, maître des requêtes, officier de la Légion d'honneur, baron, directeur général des ponts et chaussées, préfet de police, et qui, dans chacune de ces fonctions, a juré fidélidé à sa personne et à sa dynastie. »

Conduit devant ses juges, le prince prononça quelques nobles paroles d'explication. M. Berryer

* N'ai-je pas vu refuser à mes enfants ces titres nés de l'élection populaire, ces titres qui étaient inscrits dans l'acte de leur baptême aussi bien que dans les annales de la gloire française.... Qui pourrait croire que ce refus venait surtout des hommes qui devaient le plus à Napoléon? (*Mémoires de la reine Hortense*, chap. XIII.)

le défendit avec toute la dignité de son caractère et l'élévation de son talent. « Dites, s'écria-t-il, » dites devant Dieu et devant votre conscience, » devant nous qui vous connaissons, que, si Louis » Napoléon avait triomphé, vous l'auriez renié, » vous auriez refusé toute participation à son pou- » voir et repoussé toutes ses avances!... Pour moi » j'accepte cet arbitrage, et je suis prêt à m'en te- » nir au jugement de celui qui se lèvera pour faire » cette affirmation solennelle. »

Le prince Napoléon-Louis Bonaparte fut condamné à l'emprisonnement perpétuel, et le *Journal des Débats* annonça cette dure sentence avec la même joie qu'il avait fait éclater naguère (lorsqu'il se nommait *Journal de l'Empire*) en annonçant l'heureuse naissance de Son Altesse Impériale Charles-Louis Napoléon qu'il pressentait, plus tard, devoir être le *digne héritier du nom de l'Empereur et de ses sentiments et de sa grandeur* *.

Le prince, comme nous l'avons déjà dit, était tout résigné à sa position, et s'il montra quelque inquiétude dans le cours de cette affaire, ce fut seu-

* *Journal de l'Empire* du 10 novembre 1810.

lement pour le sort de ses amis. Son passage dans les prisons de Paris ne fut marqué que par des actes de pieux souvenir pour les dernières volontés de sa grand'mère l'impératrice Joséphine et de sa mère la reine Hortense en faveur d'anciens serviteurs pensionnés par elles.

M. Pasquier remplit à la lettre ce qu'il appelait ses redoutables fonctions. Il y mit, comme toujours, ces formes doucereuses qu'il applique à chacun, princes impériaux, partisans fidèles de la branche aînée des Bourbons, républicains farouches, honnêtes gens ou assassins, peu lui importe. Sa manière et ses phrases resteront célèbres dans les annales judiciaires : « *Accusé, vous vous compromettez...* » *prenez garde d'aggraver votre position....* » *M. Lagrange, voudriez-vous un bouillon?* » etc. M. Pasquier ne doit pas avoir d'ailleurs la prétention d'être pris au sérieux par l'histoire ; mais avec son menu bagage de procès politiques, de discours d'apparat et de dévouement aux fortunes naissantes, il est devenu chancelier, duc, et même académicien.

CHAPITRE CINQUIÈME.



Le 6 octobre, à 4 heures de l'après-midi, la sentence de la Cour des Pairs fut lue au prince, et à minuit on le fit monter en voiture, sans lui permettre de voir un seul de ses amis. Un colonel de la garde municipale l'accompagna jusqu'à Ham, où il arriva en douze heures. Le général Montholon et le docteur Conneau demandèrent, comme une grâce, l'autorisation de partager la captivité du prince et le ministère y consentit. Ils se rendirent donc à la forteresse, où le général, après

20 années, retrouve une nouvelle Sainte-Hélène; c'est de là que ce fidèle lieutenant de Napoléon écrivit ces mots si tristes : « Ce qui m'afflige le plus » pour mon pays, est de penser que l'Empereur » n'était pas si maltraité par les Anglais dans une » prison anglaise, que ne l'est son neveu, par des » Français, dans une prison française ! »

Pour un homme d'énergie, résigné à son sort, il n'est pas de position si mauvaise, qu'il ne puisse en tirer parti. Le prince sut trouver en lui-même la force du calme, cette grâce inappréciable que Dieu ne refuse jamais à ceux qui la cherchent dans la vraie source.

La patience du prisonnier était cependant mise à de continuelles épreuves, par des vexations imprévues que chaque heure du jour voyait naître. S'il se promenait sur les remparts, dans un espace de 40 pieds de long sur 20 de large, ce n'était pas assez des nombreuses sentinelles placées en dedans et en dehors de la forteresse, à chaque marche d'escalier et à la porte même de l'appartement; il fallait encore qu'un gardien le suivît pas à pas comme une ombre.

Parmi les domestiques du prince, il y en avait un, le plus fidèle entre les fidèles, Charles Thé-

lin, qui, depuis son enfance, s'honore du titre et des fonctions de valet de chambre du prince. Le prince l'a élevé à lui par le titre d'ami, que ce digne serviteur n'a cessé de mériter : captif volontaire, on se souvient à Ham du désespoir de Thélin, que l'on empêchait de sortir pour aller remplir les petites commissions que réclamait le bien-être du prisonnier.

Les soldats avaient l'ordre de ne pas rendre au prince les honneurs militaires; mais nous devons dire, à leur louange, qu'ils ne manquaient jamais de lui présenter les armes et que le souvenir impérial était plus fort, en eux, que la crainte de la salle de police.

Lorsqu'après de longues réclamations et des demandes officielles, il fut reconnu que l'habitude de l'équitation avait fait de cet exercice un besoin pour la santé de Napoléon-Louis, un cheval fut enfin amené. Mais il fallut se soumettre à l'obligation de rester dans l'étroite enceinte de la cour mal pavée du château, et là servir de spectacle à la garnison ainsi qu'aux habitants de la ville que la curiosité attirait en foule aux embrasures du mur extérieur. Il est facile de comprendre que le prince fut bientôt dégoûté de promenades ainsi

faites, et qu'il dut renoncer à son exercice favori.

Pour arriver jusqu'à sa personne, il était nécessaire d'avoir un ordre écrit du ministre de l'intérieur, qui ne l'accordait qu'avec une extrême difficulté; sa signature même ne suffisait pas, et le commandant de la forteresse ne devait admettre l'ordre qu'après le contre-seing du commissaire de police. Cet agent de surveillance ignora cent offres sérieuses faites au prince pour lui procurer des moyens d'évasion; mais en revanche sa perspicacité crut voir tout un plan de fuite dans la demande formée par un capitaine américain qui insistait pour communiquer au captif un message du gouvernement de Nicaragua au sujet du percement projeté de l'isthme de Panama *. Sur cette belle découverte, les mesures de rigueur redoublèrent, et la vie intérieure devint encore plus gênée. Nous ne voulons pas nous étendre sur les misérables et continuelles vexations dont le prince fut victime. Après neuf mois de silence résigné, il pensa que son devoir lui commandait aussi de ne pas paraître

* Le prince Louis avait accepté la proposition de se mettre à la tête de cette magnifique entreprise, qui s'exécutera tôt ou tard, et dont l'objet est de réunir les deux océans par un canal aboutissant au lac de Nicaragua.

autoriser plus longtemps un régime intolérable, et, en conséquence, il fit parvenir au gouvernement la protestation suivante, qui donnera, mieux que tous les récits, une idée de la situation exacte des choses.

PROTESTATION.

« Citadelle de Ham, 22 mai 1844.

« Pendant les neuf mois que j'ai passés dans » les mains du gouvernement français, je me » suis patiemment soumis aux indignes traite- » ments de tout genre; je ne veux pas, cependant, » garder un plus long silence qui semblerait une » adhésion aux mesures oppressives dont je suis » l'objet. Ma position doit être considérée sous » deux points de vue, l'un moral et l'autre légal. » Quant au premier, le gouvernement qui a re- » connu la légitimité du chef de ma famille est » forcé de me reconnaître comme prince, et de » me traiter comme tel.

» La politique a des droits que je ne prétends » pas contester; que le gouvernement agisse à » mon égard comme envers un ennemi, qu'il me

» prive des moyens de lui nuire, je n'aurai pas
» à me plaindre; mais, en même temps, sa con-
» duite sera inconséquente s'il me traite comme
» un prisonnier ordinaire, moi, fils d'un roi, ne-
» veu d'un empereur, et allié à tous les souve-
» rains de l'Europe.

» Quand j'en appelle aux alliances étrangères,
» je n'ignore pas qu'elles n'ont jamais protégé
» le vaincu, et que le malheur brise tous les
» nœuds; mais le gouvernement français devrait
» reconnaître le principe qui m'a fait ce que je
» suis, car c'est par ce principe qu'il existe lui-
» même. La souveraineté du peuple a fait mon
» oncle empereur, mon père roi, et m'a fait
» prince français par ma naissance. N'ai-je donc
» pas droit au respect et aux égards de tous ceux
» pour qui la voix d'un grand peuple, la gloire et
» l'infortune sont quelque chose?

» Si, pour la première fois de ma vie, je m'ap-
» puie sur le hasard qui a présidé à ma nais-
» sance, c'est que la fierté convient à ma posi-
» tion actuelle, et que j'ai acheté les anciennes
» faveurs du sort au prix de vingt-sept ans de
» souffrances et de chagrins.

» En ce qui touche ma position légale, la cour

» des pairs a créé pour moi une pénalité exceptionnelle.

» En me condamnant à un emprisonnement » perpétuel, on n'a fait que légaliser le décret » du destin qui a voulu que je fusse prisonnier de » guerre. On a essayé d'adoucir la politique par » l'humanité, en m'infligeant la peine la moins » dure pour le plus longtemps possible.

» Mais, dans l'application, le gouvernement » est allé au delà des intentions que j'aime à attribuer à mes juges. Accoutumé, dès ma jeunesse, » à une vie simple, je ne me plains pas de l'inconvenante médiocrité dans laquelle on me place; » mais, ce dont je me plains, c'est d'être la victime de mesures vexatoires, que ne commande » en rien le soin de ma surveillance.

» Durant les premiers mois de ma captivité, » toute espèce de communication avec le dehors » m'était interdite; et, au dedans, j'étais astreint » à l'isolement le plus rigoureux. Depuis que plusieurs personnes ont été autorisées à me voir, » ces mesures restrictives d'intérieur ne peuvent » plus avoir d'objet; et c'est cependant lorsqu'elles » sont devenues inutiles qu'on affecte d'en augmenter la rigueur.

» Tout ce qui sert à mon usage personnel est, » chaque jour, soumis au plus minutieux examen.

» Le zèle de mon unique et fidèle serviteur qui » a été autorisé à me suivre, est entravé par des » obstacles de tout genre. Un tel système de ter- » reur a été mis en œuvre dans la garnison et parmi » les employés du château, que nul n'ose lever » les yeux sur moi, et qu'il faut ici, à un homme, » beaucoup de courage pour être simplement » poli.

» Comment en serait-il autrement, lorsqu'un » regard est considéré comme un crime, et que » ceux qui voudraient adoucir ma position sans » manquer à leur devoir, sont dénoncés à l'auto- » rité, et menacés de perdre leur place? Au mi- » lieu de cette France, que le chef de ma famille » a rendue si grande, je suis traité comme l'était » un excommunié au treizième siècle. Chacun fuit » à mon approche, et l'on semble redouter mon » contact, comme si mon souffle même était con- » tagieux.

» Cette insultante inquisition qui me poursuit » jusque dans ma chambre, qui s'attache à mes » pas lorsque je vais respirer l'air dans un coin » écarté du fort, ne s'arrête pas à ma personne;

» elle veut encore pénétrer jusqu'à mes pensées.
» Les effusions de mon cœur, dans les lettres
» que j'adresse à ma famille, sont soumises au
» plus sévère contrôle; et si quelqu'un m'écrit en
» termes trop sympathiques, la lettre est confis-
» quée et son auteur dénoncé au gouvernement.

» Par une foule de moyens, trop longs à énu-
» mérer, il semble que l'on prenne à tâche de me
» faire sentir ma captivité à chaque minute du
» jour, et de faire retentir à mes oreilles ce cri
» funèbre et incessant: Malheur aux vaincus!

» On remarquera qu'aucune des mesures dont
» je parle n'a été pratiquée à l'égard des mi-
» nistres de Charles X, dont j'occupe aujourd'hui
» le triste appartement. Et cependant ces minis-
» tres n'étaient pas nés sur les marches du trône;
» ils n'avaient pas été condamnés à un simple em-
» prisonnement; leur suprême sentence paraissait
» devoir les destiner à un sort plus rigoureux que
» moi, et, enfin, ils ne représentaient pas une
» cause que la France entoure d'un souvenir de
» vénération.

» Le traitement que j'endure est donc à la fois
» injuste, illégal et inhumain.

» Si l'on croit arriver ainsi à me réduire, on se

» trompe. Ce n'est pas l'outrage, c'est la bienveil-
» lance qui subjugue les cœurs de ceux qui savent
» souffrir.

» *Signé* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

L'effet de cette protestation fut d'obtenir que son valet de chambre pût aller dans la ville, et décida le gouvernement à adopter des mesures plus convenables à sa propre dignité.

Le prince accepta dès lors, sans amertume, la condition dans laquelle il vécut. « Revenu, écri-
» vait-il, de toutes les illusions de la jeunesse, je
» trouve dans l'air natal, dans mes études, dans
» mes travaux et dans le calme de ma prison, un
» charme indéfinissable que ne m'avaient jamais
» causé les plaisirs et la liberté, lorsque j'en jouis-
» sais sur la terre étrangère! »

CHAPITRE SIXIÈME.



La fondation de la ville de Ham se perd dans l'obscurité de l'époque historique où s'accomplit la première invasion allemande. La construction ou plutôt la reconstruction du château remonte au quatrième siècle. Ham est située au milieu d'une vaste plaine, qui s'étend au loin dans tous les horizons. Le pays d'alentour est à peu près dépourvu d'arbres, et présente l'aspect de ces grands champs de bataille que le doigt de Dieu semble avoir marqués sur la terre pour servir de lice aux sanglants tournois des passions humaines.

Après avoir été demantelé sous Mazarin, le château passa dans l'apanage de la maison d'Orléans et devint enfin une prison d'État jusqu'au règne de Louis XVI. Cette destination lui fut ôtée à plusieurs reprises pour lui être rendue lors de l'expulsion de Charles X. Les premières pages de ses annales racontent la captivité d'un héritier de Charlemagne, que le comte de Vermandois fit enfermer *dans un fort qui lui appartenait sur la Somme,* et les dernières pages ont à raconter la captivité de l'héritier de Napoléon, enfermé sous le règne de la maison d'Orléans, dans *ce même fort qui lui appartenait sur la Somme.* — Étrange similitude entre 923 et 1846!

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, ayant fait reconstruire, sous Louis XI, la grande tour du château, qui porte encore le nom de tour du Connétable, plaça sur la porte une inscription bizarre : *Mon mieux.* On la lit facilement après quatre siècles, et l'on suppose, d'après l'historien Mathieu, qu'il voulut exprimer par là sa certitude de trouver, dans cette forte retraite, *son mieux* aux plus mauvaises circonstances, qui ne furent, pour lui, que trop nombreuses.

Le château de Ham est exactement le même

aujourd'hui qu'au temps du connétable de Saint-Pol. La citadelle est carrée, et flanquée, à ses angles, de quatre tours rondes liées ensemble par d'étroits remparts. L'unique porte, ouvrant au Nord-Est, se trouve protégée par une forte tour carrée, à laquelle une autre correspond du côté du Nord-Ouest. Les remparts au Sud et à l'Est sont baignés par les eaux du canal de Saint-Quentin, et la Somme en est aussi très-près. Deux constructions en briques s'élèvent dans la cour et servent de casernes; c'est à l'extrémité de l'une d'elles qu'est située la prison d'État. Elle consiste en un pauvre et triste bâtiment, froid, bas et humide, presque adossé aux remparts extérieurs dont le voisinage intercepte à la fois l'air du dehors et la lumière du jour. Tel est le lieu funèbre où le prince Louis-Napoléon eut à songer aux arrangements de sa vie. Dès le matin, il consacrait son temps à ce goût de prédilection qui lui était légué par l'ange tutélaire de son enfance, l'étude, compagne fidèle qui, selon Cicéron, nous accompagne partout, à la ville, aux champs, dans nos voyages, et ne nous abandonne même pas en prison.

Sur le rempart, devenu son univers, il avait

pu trouver un modeste coin de terre où il cultivait de charmantes fleurs, lui, fils de la reine Hortense qui les aimait avec tant de passion, et il se retrouvait ainsi au milieu de tendres et gracieux souvenirs. Il pouvait écrire et se mettre en communication avec ses amis absents, et, bien qu'on ne lui permît pas d'ouvrir lui-même les lettres arrivées à son adresse, il éprouvait un charme extrême à revoir l'écriture de ceux qui lui étaient chers. Le soir arrivait enfin avec ses illusions faciles de liberté : car à cette heure où chacun s'enferme, le prisonnier reprend la condition commune au reste des hommes.

Le commandant du fort, après s'être assuré de la vigilance de tous les postes, pouvait alors aussi oublier ses tristes devoirs, et venait solliciter l'honneur de passer la soirée avec le prince, pour y échanger, en présence du général Montholon et du digne docteur Conneau, ses inquiétudes de responsabilité journalière, contre les chances moins émouvantes du whist.

La garnison de Ham se composait de quatre cents hommes, dont soixante, au moins, étaient toujours de service. Il y avait en outre une brigade de geôliers, porte-clefs et gardiens auxquels

la surveillance du prince était plus spécialement confiée.

Dans le premier temps de son séjour, le prisonnier occupait l'ancienne chambre de M. de Polignac, qu'on lui fit ensuite abandonner pour l'appartement de M. de Peyronnet. Tout y était dans un affreux délabrement; les plafonds troués, les papiers de tenture en lambeaux, le carrelage du sol inégal et brisé, les portes et les fenêtres laissant pénétrer l'air avec des sifflements sinistres. Hâtons-nous cependant de dire que, sur les réclamations faites au nom de la santé du captif, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur et fils d'un ancien chambellan de Napoléon, mit à la disposition du commandant, pour les réparations et acquisitions nécessaires, la somme de... 600 francs! Nous aimons mieux voir, dans ce chiffre, une distraction qu'une insulte.

On ne s'était pas mis en frais d'intelligence dans le choix des moyens appliqués à la garde de Napoléon-Louis. Il retrouvait, dans la garnison, ces même soldats du 46e régiment de ligne qui l'avaient connu à Strasbourg en 1836, et ceux du 42e qui étaient à Boulogne en 1840. Il leur arrivait souvent de s'approcher des fenêtres et de crier

Vive l'empereur! lorsque le prisonnier faisait sa promenade habituelle sur les remparts. On se résolut, dès lors, à murer les fenêtres de ce côté.

Quant aux arrangements intérieurs, tout était mis sur le pied le plus modeste. Les dépenses de table avaient été réglées par M. de Lardenois, lieutenant-colonel de la gendarmerie, qui avait eu l'honneur d'être embrassé par Napoléon à Montereau... Le chiffre était de 7 francs par jour. On s'était montré plus prodigue envers les ministres de Charles X, à chacun desquels 10 francs étaient alloués pour le même usage.

Au dehors, la lutte était incessante entre l'expression des sentiments que le prince inspirait et la police qui cherchait à les contraindre. Il y avait un service organisé pour effacer chaque matin les inscriptions dont les murs se couvraient pendant la nuit, et qui toutes traduisaient la pitié la plus sympathique. On alla jusqu'à employer les hauts fonctionnaires de l'Université à la répression de ces tendances alarmantes. Le recteur de l'Académie d'Amiens arriva un jour en poste pour une expédition de ce genre, dont le plaisant récit mérite d'être conservé. L'un des instituteurs de la ville de Ham avait pensé que quelques marques d'inté-

rêt de la part de l'illustre prisonnier renfermé dans la forteresse, encourageraient ses élèves au travail, et lui avait, dans cette vue, demandé un témoignage de son approbation en faveur de ceux qui s'étaient le plus distingués. Le professeur n'avait pas réfléchi aux susceptibilités ombrageuses que réveillerait ce faible hommage accordé au malheur.

Le prince, par condescendance, envoya quelques médailles qui furent distribuées sans que les magistrats locaux y trouvassent rien à redire. Elles rappelaient, pour la plupart, les triomphes de Napoléon, et l'une d'elles avait été récemment frappée en commémoration du retour de ses cendres.

Les autres chefs d'institutions de la ville n'eurent pas plutôt eu connaissance de la faveur obtenue par leur collègue, qu'ils voulurent suivre son exemple, et s'empressèrent de demander aussi des médailles, dont le prince fit une nouvelle distribution. C'est alors que le recteur, instruit par la renommée, quitta en toute hâte le siége académique, tomba comme la foudre au milieu des professeurs atterrés, et, dans un discours menaçant, leur peignit à grands traits les périls auxquels leur con-

duite anarchique avait exposé le gouvernement et la société tout entière.

On doit comprendre que fort peu d'incidents vinrent faire diversion à la monotonie de la captivité du prince. Mentionnons cependant, à cause d'une curieuse coïncidence, la chute qu'il fit, en 1842, pendant sa promenade habituelle dans la cour du château, où son cheval s'abattit sur ce détestable pavé. Le même jour et presque au même instant, un autre prince, né comme lui à l'ombre du trône de France, faisait une chute semblable et se cassait la cuisse dans les environs de Prague !

Laissons maintenant les tristes détails de la vie à laquelle le malheur avait réduit le neveu de Napoléon le Grand sur la terre de France, et jetons un regard sur les travaux du prince, sur ses études, sur ses écrits; c'est là que nous apprendrons à le connaître et à l'apprécier selon sa vraie valeur.

CHAPITRE SEPTIÈME.



Si le prisonnier de Ham fut dominé par les événements, il sut bien prendre sa revanche, et, à son tour, rester maître du champ de bataille. Captif, il oublia les liens qui l'enchaînaient, et, libre par la pensée, il s'élança dans le vaste champ des sciences, où ni gardes ni calomnies ne pouvaient entraver ses pas. On eût dit que dans son ignorance de l'avenir il redoutait le terme prochain de sa délivrance, tant lui était doux l'air natal, même à travers les barreaux de sa prison. Toute l'activité de

son esprit s'employait à un commerce intellectuel avec les hommes du présent et du passé, dont les grands noms seront à jamais les plus beaux monuments de la gloire française.

Occupé de l'étude des sciences physiques et de l'histoire naturelle, il adressa un mémoire important à M. Arago sur la production des courants électriques. Cette communication ne contenait pas de découverte positive, mais elle mérita un rapport approbatif à l'Académie des sciences et obtint les honneurs de l'insertion dans les procès-verbaux de cette illustre compagnie.

M. Arago prit occasion de cette correspondance avec le prince pour lui demander quelques détails sur l'éducation scientifique de l'Empereur, et les journaux du temps publièrent la réponse qui lui fut faite.

L'attention commença dès lors à se porter sur Napoléon-Louis; de tous côtés il lui arriva des témoignages flatteurs de la sympathie qu'il inspirait aux publicistes. M. Frédéric Degeorges, rédacteur en chef du *Journal du Pas-de-Calais*, s'empressa de mettre ses colonnes à la disposition du studieux prisonnier, qui, en plusieurs circonstances, profita de cette offre aimable.

Les écrits du prince Napoléon-Louis ne portent pas cette empreinte d'uniformité qui, de nos jours, caractérise trop souvent les œuvres de chaque écrivain, renfermées qu'elles sont dans le cercle d'un même ordre d'idées. On sent que sa plume obéit aux besoins variés de son imagination, qui s'exerce, à tour de rôle, sur tous les sujets qui la frappent.

Parmi ses publications successives, il en est une qui fut particulièrement remarquée et dont plusieurs éditions s'épuisèrent; elle a pour titre : *Fragments historiques* — 1688 et 1830. — Le but principal du livre est de combattre le parallèle que M. Guizot a cherché à établir entre la révolution d'Angleterre et celle de la France, deux événements qui ne sauraient se comparer : d'abord parce que la meilleure raison, comme l'a dit ailleurs le savant historien ministre, pour qu'une chose n'arrive pas, c'est qu'elle soit déjà arrivée; ensuite par ce motif tout spécial à Guillaume d'Orange, que, placé à la tête d'une nation puissante, il sut, dès l'abord, s'identifier à un grand principe dont il se fit lui-même l'âme et la vie. Malgré l'opposition qu'il rencontra, Guillaume fut réellement populaire et continua de l'être même après sa mort, sans avoir jamais fait aucun

sacrifice d'amour-propre ni d'opinion pour gagner cette popularité.

On ne peut s'empêcher de remarquer, à ce sujet, combien M. Guizot a oublié dans la pratique les théories qu'il expose en parlant de la révolution d'Angleterre que Louis Napoléon nous montre donnant à chaque page cette leçon aux rois : « Marchez à la tête des idées de votre génération, et » elles vont vous suivre et vous soutenir ; marchez » à leur suite, et elles vous entraîneront avec elles ; » marchez contre elles, et elles-mêmes vous ren- » verseront. » A voir aujourd'hui M. Guizot à l'œuvre, on pense involontairement à ces hommes qui, lorsque les *omnibus* de Londres sont arrivés à la station, remplacent, pour quelques minutes, le cocher absent, et claquent du fouet pour faire croire aux chevaux que leur vrai conducteur est toujours sur son siége, tout prêt à les faire repartir. Ainsi fait M. Guizot sur le char de l'État ; mais bientôt la main réelle va paraître, qui lancera les voyageurs en avant, en dépit de toute résistance !...

Ces fragments historiques sont précédés d'une courte préface, qui sera certainement relue un jour, lorsque l'heure de la justice et de l'appréciation impartiale aura sonné pour le prince Napoléon Louis.

Nous ne résistons pas au plaisir de la copier, tant elle reflète fidèlement l'homme lui-même, tel qu'il sera, plus tard, vu et compris.

« En livrant à la publicité cet extrait de mes » études historiques, j'obéis au désir de repousser » d'injustes attaques par le simple exposé de mes » convictions et de mes pensées. . . . .

. . . .

» Loin de moi l'idée de recommencer une polé- » mique où les passions luttent toujours avec plus » de succès que la raison; il me suffiit, pour venger » mon honneur, de prouver que si je me suis em- » barqué audacieusement sur une mer orageuse, ce » n'est pas sans avoir d'avance médité profondé- » ment sur les causes et les effets des révolutions, » sur les écueils de la réussite comme sur les gouf- » fres du naufrage. Pendant qu'à Paris on déifie les » restes mortels de l'Empereur, moi, son neveu, » je suis enterré vivant dans une étroite enceinte; » mais j'ai appris à ne pas m'étonner de l'inconsé- » quence des hommes, et je remercie le ciel de » m'avoir donné comme refuge, après tant d'épreu- » ves cruelles, une prison sur le sol français. Sou- » tenu par une foi ardente et par une conscience » pure, je m'enveloppe dans mon malheur avec ré-

» signation, et je me console du présent en voyant
» l'avenir de mes ennemis écrit en caractères inef-
» façables dans l'histoire de tous les peuples. »

C'est à peu près dans le même temps que le prince conçut le projet d'écrire une histoire de Charlemagne et crut devoir s'adresser à M. Sismondi, malgré le souvenir de la vive opposition que ce célèbre écrivain avait faite à la prolongation de son séjour en Suisse. Il reçut une réponse qui sera lue, sans doute, avec intérêt.

« Chênes, 22 juin 1844.

» Prince,

» La lettre que Votre Altesse Impériale m'a fait
» l'honneur de m'adresser me touche autant qu'elle
» me flatte. Je craignais, en raison des souvenirs
» de 1838, d'avoir tout à fait perdu votre bien-
» veillance*. Je sentais qu'au fond j'avais totale-
» ment différé des vues de Votre Altesse; d'abord,
» en ce qui touche le principe démocratique dont
» vous admettez l'application pleine et entière, tan-

* M. Sismondi avait été un des plus chauds opposants, dans le conseil de Turgowie, à la prolongation du séjour du prince Louis Napoléon en Suisse.

» dis que je n'entends la liberté qu'en harmonie » avec les différents éléments sociaux ; seconde- » ment, en ce qui touche le développement que » vous voudriez donner à *l'instinct militaire*, tan- » dis que je suis entièrement pour la paix ; et en- » fin, en ce qui concerne les heureux résultats que » vous attendez des révolutions violentes, tandis » que je regarde le maintien de l'ordre de choses » existant, comme le gage de la plus grande pro- » spérité. Je n'espérais pas que vous voudriez bien » faire gracieusement la part des différences d'opi- » nions, maintenant qu'elles ont été mises en œuvre » et qu'il en est résulté de si pénibles conséquences » pour Votre Altesse.

» Permettez-moi de vous féliciter, prince, d'a- » voir conservé cette énergie de caractère qui vous » fait demander à l'étude les nobles consolations » qu'elle sait si bien donner. Le nom de Napoléon » a été longtemps uni à celui de Charlemagne ; et » à mille ans d'intervalle, les deux héros qui ont » restauré l'Empire seront souvent comparés l'un » à l'autre. J'aurais grand plaisir à aider Votre Al- » tesse Impériale dans ses recherches ; mais les do- » cuments relatifs à ce règne sont loin d'être nom- » breux, et on les a, depuis longtemps, recueillis

» et publiés. Je doute qu'il y ait rien à ajouter au » volume V de Dom Bouquet, *Scriptores rerum* » *Gallicarum et Franciscarum*. C'est un in-folio » de 850 pages qui, au premier abord, paraît con- » tenir beaucoup de choses; mais, en le feuilletant, » on s'aperçoit bientôt du peu d'intérêt qu'il offre, » de la sécheresse des annales et des chroniques » dont il ressasse la répétition; on voit très-vite que » la plupart des anecdotes recueillies par Genhart se » bornent à de simples scènes domestiques et que » celles du moine de Saint-Gall ont un caractère » purement apocryphe. Dans la collection des mé- » moires relatifs à l'histoire de France, publiée par » M. Guizot, on trouve condensé dans le troisième » volume presque toute la matière utile du cin- » quième des *Scriptores*. Michel Laurent, dans le » *Summa historiæ Gallo-Franciscæ*, a mis en lu- » mière toutes les sources de l'histoire des Carlo- » vingiens, avec cette scrupuleuse et rare érudition » qu'on ne trouve guère que chez les Allemands. » Un Anglais, dont le nom m'échappe, a aussi pu- » blié récemment une histoire de Charlemagne.

» C'est en remontant à travers les siècles, de » ce grand homme jusqu'à Auguste, que Votre » Altesse Impériale trouvera le moyen d'expli-

» quer le singulier phénomène offert par un bar-
» bare qui veut régénérer la civilisation, qui
» transporte le pouvoir de la race conquérante à
» la race conquise, et qui accomplit enfin, dans
» le cours d'un seul règne, ce que les Romains
» n'ont pu faire pendant leur longue domination;
» c'est-à-dire subjuguer et en même temps sou-
» mettre à des lois régulières tous ces peuples si
» jaloux de leur indépendance qui habitaient le
» Nord et l'Est de l'Europe jusqu'à la mer Gla-
» ciale. Vous apprendrez aussi comment il épuisa
» les nations subjuguées, ce qui fit que du jour
» de sa mort commence la plus rapide, la plus
» honteuse et la plus misérable décadence. Vous
» voyez, prince, que si je comprends le parallèle
» entre Charlemagne et Napoléon au point de
» vue de l'éclat des conquêtes, je ne leur trouve
» aucune analogie dans d'autres sens, et notam-
» ment sous le rapport de l'influence qu'ils ont
» exercée sur leurs époques.

» Soyez assez bon, prince, pour me conserver
» toujours ces sentiments de bienveillance dont
» vous me donnez un témoignage si flatteur, et
» croyez-moi, etc.

» J.-C.-L. SISMONDI. »

C'est encore à Ham que Napoléon-Louis écrivit une brochure sur la question des sucres, débattue alors avec chaleur; ce travail eut un tel succès, que le comité des producteurs français crut devoir en faire l'envoi à tous les membres des deux chambres législatives et des conseils généraux.

Un succès plus solide encore, quoique obtenu dans un monde plus restreint, fut celui des *Études sur le passé et l'avenir de l'Artillerie*, dont l'avant-propos attira l'attention de toute l'armée. On y vit la trace d'études profondes et de méditations élevées. Ce n'était pas un aride et froid traité que celui qui abordait le sujet en ces termes.

« Pour donner à l'artillerie une construction » conforme aux lois de la mécanique, de la physique, de la chimie, de la métallurgie, de la » balistique, il fallait avoir découvert les princi- » pes de ces sciences. Pour arriver à introduire » dans ce grand attirail de machines, l'uniformité, » la régularité, la simplicité, l'ensemble néces- » saire, il fallait que les gouvernements eux-mê- » mes eussent conquis et fondé l'unité, cette » source principale et féconde de progrès.

» Tout se tient donc dans le travail humain, et » l'on ne peut décrire les différentes phases d'un » art, sans faire en quelque sorte l'histoire de la » civilisation tout entière. »

Nous devons mentionner aussi la lettre que le prisonnier de Ham adressa, vers la même époque, à M. Chapuys-Montlaville, et qui reçut une grande publicité. Elle avait trait à une correspondance de M. de Lamartine, dans laquelle le célèbre poëte, répondant à son collègue de députation, maltraitait fort le Consulat et l'Empire. Nous ne pouvons donner une meilleure idée de la verve avec laquelle le neveu défendait son immortel oncle, qu'en citant les paroles qui terminent cet énergique plaidoyer:

« Il est pénible de voir un homme de génie » comme M. de Lamartine méconnaître de si » grandes vérités; mais comment s'en étonner » lorsqu'on se souvient qu'il y a un an, le député » de Mâcon, dans un discours à ses commettants, » se plut à nier l'action de Rome sur la civilisa- » tion du monde, et attribua à Carthage une in- » fluence qu'elle n'eut jamais? Le poëte qui ou- » blie que, nous autres peuples de l'Occident, nous » devons tout à Rome, tout, jusqu'à notre lan-

» gue, à laquelle lui-même prête un nouveau » lustre, ce poëte, dis-je, peut aussi oublier la » gloire civile, l'influence civilisatrice de l'Empe- » reur, car les traces du génie de Rome, comme » les traces du génie de Napoléon, sont gravées » en caractères ineffaçables sur notre sol comme » dans nos lois.

» Je ne puis comprendre qu'un homme qui ac- » cepte le magnifique rôle d'avocat des intérêts » démocratiques, reste insensible aux prodiges » enfantés par la lutte de toutes les aristocraties » européennes contre le représentant de la Révo- » lution; qu'il soit inflexible pour ses erreurs, sans » pitié pour ses revers, lui dont la voix harmo- » nieuse a toujours des accents pour plaindre les » malheurs, pour excuser les fautes des Bourbons. » Eh quoi! M. de Lamartine trouve des regrets » et des larmes pour les violences du ministre » Polignac, et son œil reste sec et sa parole » amère au spectacle de nos aigles tombant à Wa- » terloo, et de notre Empereur plébéien mourant » à Sainte-Hélène! C'est au nom de la vérité his- » torique, la plus belle chose qu'il y ait au monde » après la religion, que M. de Lamartine vous a » adressé sa lettre; c'est au nom de cette même

» vérité que je vous adresse la mienne. L'opinion » publique, cette reine de l'univers, jugera qui » de nous deux a saisi sous son véritable aspect » l'époque du Consulat et de l'Empire. »

Nous ne chercherons pas à nous étendre sur l'analyse de tous les travaux variés qui animèrent la solitude de Ham, et qui furent successivement livrés au public. A des *réflexions sur le mode de recrutement de l'armée*, pleines d'idées neuves et pratiques, succéda une petite brochure sur l'extinction du paupérisme, et nous ne citons cet opuscule que pour pouvoir donner dans toute son étendue la charmante lettre qu'il valut à son auteur de la part du poëte illustre qui a élevé la chanson française à la hauteur de l'ode. Voici ce que, du fond de sa retraite de Passy, l'aimable Béranger écrivait au prince :

« L'idée que vous avez développée dans votre » brochure, qui n'a d'autre défaut que sa brièveté, » est une des mieux conçues pour arriver à l'amé- » lioration du sort des classes laborieuses. Ce n'est » pas dans ma retraite que je puis juger du mé- » rite des calculs dont vous appuyez vos plans ; » mais des rêves de même sorte ont souvent tra- » versé mon cerveau, et m'ont mis à même d'ap-

» précier tout ce qu'il y a de généreux dans ce » projet. Par une coïncidence dont je m'enor- » gueillis, les utopies de mon *coin de feu* res- » semblent de tous points, à ce que vous avez si » clairement exposé, en l'appuyant d'arguments » si irrésistibles.

» Je vous parle ici, prince, de mes médita- » tions sur ce sujet, beaucoup moins pour en tirer » vanité que pour vous faire juger du plaisir que » m'a causé la lecture de votre ouvrage.

« Il y a de la grandeur à savoir songer comme » vous le faites, au milieu des soucis et des souf- » frances de la captivité, aux misères d'une si » grande partie de vos concitoyens. C'est la plus » noble manière d'occuper vos instants, et c'est » aussi la plus digne du grand nom que vous por- » tez. Vous ferez ainsi sentir à nos hommes d'État » qu'il est odieux de tarder si longtemps à vous » rendre à la liberté et à votre pays. »

CHAPITRE HUITIÈME.



Pour ceux qui ont arrangé leur vie en dehors des graves puérilités qui occupent l'esprit de la plupart des hommes, la pensée des améliorations que réclame l'état social devient un sujet d'obsession devant lequel disparaissent les souffrances personnelles. C'est un effet de ce genre qui se produisit dans l'âme du prince Napoléon-Louis et qui en inspirant les travaux dont nous avons donné un rapide aperçu, lui fit oublier la citadelle et les gardes et les geôliers.

Vers le temps où arrive ce récit (1844), des bruits vagues avaient pénétré jusque dans la prison, annonçant une amnistie prochaine, et faisaient retentir un écho de liberté. Mais pour le captif de Ham, ce mot lui-même avait perdu son charme; il avait dit, quelque temps auparavant et dans une occasion semblable : « Si l'on devait ouvrir demain les portes de ma prison, en m'annonçant que je suis libre, et que je puis m'asseoir, comme un citoyen, au foyer national, dans cette France qui ne répudierait plus aucun de ses enfants, certes un torrent de joie viendrait inonder mon cœur; mais si l'on m'offrait d'échanger mon sort actuel pour un nouvel exil, je refuserais sans hésitation, car j'y trouverais une aggravation de peine. »

Que ces bruits d'amnistie fussent lancés à dessein, comme des ballons d'essai, par des agents du gouvernement, pour observer le courant de l'opinion publique, et découvrir l'effet qu'une telle mesure produirait sur les divers partis, ou qu'ils vinssent de simples conjectures d'oisifs, il n'en est pas moins vrai que le prince fut amené à conclure qu'ils avaient quelque fondement.

Il correspondait avec d'anciens et de nouveaux

amis ; ses publications lui avaient conquis l'estime et la sympathie de bien des gens que son nom effrayait, comme symbole d'un passé qu'ils n'avaient jamais compris. Peu accoutumés à la flatterie, ces hommes ne lui cachaient pas leur répugnance politique, mais s'empressaient de lui témoigner l'intérêt dont ils se sentaient émus pour ses malheurs et pour son noble courage dans cette lutte contre la destinée ; après Béranger, ce fut Chateaubriand qui voulut aussi le féliciter sur son travail relatif aux classes pauvres.

« Prince, lui écrivit-il, au milieu des cruelles » circonstances où vous êtes placé, vous avez appliqué avec succès l'énergique sagacité de votre » esprit à la recherche des causes d'une révolution qui, dans l'Europe moderne, a ouvert la » carrière aux calamités royales.

» Votre amour pour les libertés publiques, votre courage et vos malheurs mettraient, à mes » yeux, tous les droits de votre côté, si pour conserver votre estime, je ne sentais que mon devoir est de rester fidèle à Henri V, comme je le » suis à la gloire de Napoléon. Permettez-moi, » prince, de vous remercier de l'honneur insigne » que vous avez bien voulu me faire en citant mon

» nom dans votre bel ouvrage ; cette marque pré-
» cieuse de votre souvenir me remplit de la plus
» profonde gratitude.

» Je suis, etc.

» CHATEAUBRIAND.

» 15 juin 1841. »

Tandis qu'en France l'élite des esprits élevés honorait ainsi l'Empereur dans son neveu, des témoignages de ce même sentiment arrivaient des bords lointains de l'Atlantique; en vue de l'amnistie annoncée, les habitants de l'Amérique centrale invitaient le prince à venir chercher au milieu d'eux un refuge contre l'ingratitude de l'ancien Monde et contre les persécutions de la diplomatie. Prévoyant qu'en cas de liberté, il ne lui serait pas permis de se consacrer aux soins de la vieillesse de son père qui s'éteignait en Italie, il balança sur la résolution d'aller passer sa vie à une si grande distance; et, sans rejeter absolument cette idée, il répondit qu'un tel voyage n'aurait pour lui qu'un but, celui de se dévouer à de grands et mémorables travaux, comme le serait, par exemple, la construction d'un canal destiné à réunir les deux Océans. Il donna en même

temps commission à un Français d'étudier cette question gigantesque sous le rapport du parti possible à tirer des grands lacs répandus dans le voisinage de l'isthme. Par une remarquable coïncidence, les mêmes recherches étaient, au même moment, prescrites à l'ingénieur Garella par le ministre des affaires étrangères.

Dans l'année 1844, les États de Guatimala, San-Salvador et Honduras, envoyèrent M. Castellan, comme ministre plénipotentiaire près le roi Louis-Philippe, avec mission de réclamer la protection du gouvernement français, moyennant l'octroi de conditions commerciales avantageuses pour la France.

Ces ouvertures ne furent pas accueillies. On accorda la permission à M. Castellan de visiter le prisonnier de Ham, qui eut avec lui une longue conversation, dans laquelle il lui fut offert de se mettre à la tête de l'entreprise du canal, après en avoir discuté les bases.

M. Castellan fut très-surpris de rencontrer dans le prince un homme tout à fait versé dans la connaissance du travail colossal dont il s'agissait; et, pénétré de l'importance que l'Amérique centrale est destinée à avoir un jour, il le pria de

vouloir bien exposer ses idées dans un mémoire qui fut rédigé peu de temps après, et où se trouve une claire démonstration de la possibilité d'ouvrir le canal, sans trop de frais, à l'aide des lacs de Léon et de Nicaragua, au milieu d'une riche contrée, et avec l'avantage de vastes bassins favorables au commerce intérieur, sans compter d'excellents ports aux deux embouchures.

Dès que les habitants du pays eurent connaissance de ces pourparlers et de ces documents émanés du prince, un grand nombre d'entre eux s'adressèrent à leur gouvernement pour obtenir que la direction des travaux du canal projeté lui fût exclusivement confiée. C'est alors qu'il reçut de M. Castellan la lettre suivante :

« Léon de Nicaragua, 6 décembre 1845.

» PRINCE,

» J'ai reçu avec le plus vif plaisir la lettre de » Votre Altesse, en date du 12 août, qui m'ap- » porte l'expression des sentiments d'amitié et » d'estime dont je me sens si fort honoré. Vous y » joignez le développement de vos idées relatives

» au canal de Nicaragua, dirigées dans le sens
» qui me paraît le mieux calculé pour la prospérité
» de l'Amérique centrale. Vous m'annoncez, en
» même temps, que vous êtes beaucoup plus
» disposé maintenant à vous rendre dans ce pays
» pour y activer, par votre présence et votre con-
» cours, l'exécution de cette grande œuvre qui
» suffirait à l'ambition la plus noble, et que vous
» êtes prêt à en accepter la direction, sans autre
» vue que d'accomplir une tâche digne du grand
» nom que vous portez. Avant d'aborder ce sujet
» qui intéresse à un si haut point ma patrie, je
» demande à Votre Altesse la permission de lui
» dire, en retour des termes flatteurs dont Elle se
» sert vis-à-vis de mon peu de mérite, que rien
» ne prouve mieux la magnanime et bienveillante
» disposition de votre cœur.

» Lorsque je vins en France en qualité de
» ministre plénipotentiaire, j'étais fort désireux,
» avant mon départ d'Europe, de vous faire une
» visite à Ham. J'aspirais à l'honneur de vous
» voir, non pas seulement à cause de la popularité
» qui entoure votre nom dans le monde, mais aussi
» parce que j'avais pu juger par moi-même, dans
» votre pays natal, de la haute estime qui s'at-

» tache à votre caractère et de la sympathie
» qu'inspirent vos malheurs.

» J'admirai, Prince, votre résignation et votre
» amour pour cette France où vous viviez empri-
» sonné; mais j'eus une secrète joie en voyant
» votre esprit s'exalter à la peinture de l'immense
» travail dont mon pays se préoccupe et qui pour-
» rait si vivement agir sur les progrès de la civili-
» sation.

» Les dispositions que vous m'annoncez et les
» notes qui sont jointes à votre lettre ont excité
» ici le plus réel enthousiasme, auquel se mêle
» une profonde gratitude.

» Je suis heureux de faire savoir à Votre Al-
» tesse que le gouvernement de cet État, pleine-
» ment convaincu que le vrai moyen de réaliser le
» capital nécessaire à cette entreprise est de
» la placer sous le patronage d'un nom indépen-
» dant comme le vôtre, par la fortune et la posi-
» tion, et qui, en attirant la confiance des deux
» Mondes, éloigne ici toute crainte de domination
» étrangère; que ce gouvernement, dis je, s'ar-
» rête à Votre Altesse comme à la seule personne
» qui puisse remplir ces diverses conditions. Élevé
» dans une république, Votre Altesse a montré

» par sa noble conduite en Suisse, en 1828, à
» quel point un peuple libre peut compter sur votre
» abnégation, et nous sommes assurés que si, votre
» oncle, le grand Napoléon, s'est rendu immortel
» par ses victoires, Votre Altesse peut acquérir
» parmi nous une gloire égale par les travaux de
» la paix, qui ne font couler que des larmes de
» reconnaissance.

» Du jour où vous poserez le pied sur notre
» sol, une ère nouvelle de prospérité commencera
» pour ses habitants.

» Ce que nous demandons à Votre Altesse la
» permission de lui proposer n'est pas indigne de
» sa sollicitude, car, dès avant 1830, le roi Guil-
» laume de Hollande avait accepté quelque chose
» de semblable. Si nous ne vous remettons pas
» immédiatement les pouvoirs nécessaires à l'ou-
» verture de ces grands travaux, cela tient à l'ab-
» sence actuelle des chambres législatives, dont
» l'intervention est obligatoire pour l'examen d'un
» traité signé par moi l'année dernière, avec
» M. le comte de Hompesch, président de la
» compagnie belge de colonisation. Ce traité
» n'ayant pas été aussi favorablement accueilli que
» j'avais lieu de le croire, il est plus que probable

» que le gouvernement sera autorisé à s'adresser » à vous, et pourra ainsi satisfaire le vœu na- » tional. Il paraît résolu à m'envoyer près de » vous avec les instructions nécessaires pour nous » mettre à même l'un et l'autre de nous enten- » dre à ce sujet.

» Une autre cause de retard est la récente » commotion populaire de ce pays. Mais, comme » le nombre des mécontents est minime, et que le » gouvernement a l'appui de l'opinion publique, » je pense que cette révolution touche à son » terme, et que le calme prochain permettra de » donner à notre grande entreprise l'impulsion la » plus prompte. Le gouvernement est, d'ailleurs, » convaincu que la construction du canal, en » donnant de l'ouvrage à tous les bras inoccupés, » offrira un nouveau moyen de pacification et » et de bien-être pour ce peuple depuis si long- » temps fatigué des horreurs de la guerre civile.

» Autant par impatience de voir le début d'une » œuvre à laquelle je veux employer toutes mes » facultés, que par désir de voir Votre Altesse » régler les destinées de ma patrie, j'aspire à » l'honneur de vous revoir à Ham, ne fût-ce que » quelques heures, en conservant l'espoir d'assister

» à votre délivrance, pour laquelle je ne cesse
» d'adresser à Dieu de ferventes prières.

» Je prie Votre Altesse d'agréer, » etc.

Peu de mois après cette communication, le prince reçut une lettre de M. de Montenegro, ministre des affaires étrangères, qui lui conférait tous les pouvoirs pour l'organisation d'une compagnie en Europe, et lui annonçait que le gouvernement, par décret du 8 janvier 1846, avait décidé que la ligne de jonction des deux Océans porterait le nom de canal Napoléon de Nicaragua. M. de Marcoletta, chargé d'affaires de la République en Belgique et en Hollande, reçut en conséquence, des instructions étendues et vint à Ham pour signer avec le prince un traité définitif.

On verra plus tard quels obstacles l'empêchèrent de donner suite à ce projet, si digne de remplir le vide d'une existence qui semble, en dépit de toutes les entraves, destinée à l'accomplissement de grands desseins.

CHAPITRE NEUVIÈME.



Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de la captivité du prince. L'idée de l'emprisonnement perpétuel commençait à disparaître, et l'amnistie semblait de plus en plus probable dans la pensée publique.

Des nouvelles arrivées de Florence vinrent ajouter aux souffrances morales de Napoléon-Louis tout le poids cruel des douleurs domestiques. Son père achevait dans l'exil une vie que les infirmités

rendaient depuis longtemps si pénible. Seul sur la terre étrangère, le noble vieillard, dans son abandon, tournait toujours les yeux vers la France, qui, après l'avoir repoussé de son sein, lui retenait un fils unique sur lequel s'étaient concentrées toutes les affections de son cœur. Le prince entendait cette voix mourante qui l'appelait pour les suprêmes devoirs, et toute considération personnelle s'effaça dans ses plans de conduite et dans ses résolutions jusque-là prises. On va le voir, dans cette occasion comme dans toutes les autres, obéir, sans hésitation, à sa noble nature.

Vers le milieu d'août 1845, le roi Louis, qui avait pris le nom de comte de Saint-Leu, s'était décidé à des démarches pour obtenir la mise en liberté de son fils. Il avait envoyé à Paris M. Sylvestre Poggioli, ami fidèle et dévoué, porteur de lettres pour MM. Decazes, Molé et Montalivet. « Vous êtes père, disait-il à ce dernier, et vous » devez comprendre l'ardeur de mes vœux. » Ce ne fut qu'à la fin d'octobre que M. Poggioli put rencontrer une seule des trois personnes qu'il avait mission de voir; ce fut M. Decazes, qui lui fit une réception gracieuse, et l'entretint pendant une heure et demie. A la seconde entrevue, il lui dit qu'il

avait communiqué la lettre du comte de Saint-Leu au maréchal Soult, président du conseil, à M. Duchâtel, et enfin à M. Guizot, qui s'était chargé de la mettre sous les yeux du roi. Il engagea M. Poggioli à venir le revoir le lendemain du jour où le *Moniteur* annoncerait l'accouchement de madame la princesse de Joinville. Cette troisième visite eut lieu le 7 septembre et fut courte; la froideur du duc laissait assez voir son embarras, qu'il tâcha de dissimuler en disant qu'il n'avait pu trouver l'occasion favorable de parler au roi. Fallait-il attribuer ce changement de manières à une pensée de regret de la part de celui qui avait été le secrétaire du roi de Hollande? C'est ce que M. Poggioli ne chercha pas à deviner; mais il répondit au grand référendaire qu'il lui laissait tout le temps possible, et il ne se présenta en effet, pour la dernière fois, que le 22 décembre. Il lui fut facile de se convaincre, au bout de quelques instants, que M. Decazes n'avait pas la mémoire des vieilles dates.

M. le comte Molé avait envoyé, de sa terre de Champlâtreux, une réponse à M. Poggioli, et le reçut, le 3 novembre, de la façon la plus aimable. Il témoigna, à diverses reprises, combien il était touché de la confiance que le comte de Saint-Leu

avait mise en lui, et affirma qu'il ferait tout son possible pour la justifier.

M. Poggioli resta convaincu de la sincérité de ces protestations, et n'a jamais douté que l'objet de sa mission n'eût été rempli avec succès si M. Molé eût été alors ministre.

Quant à M. de Montalivet, il fallut trois lettres pour obtenir de lui une audience. Dans la dernière, M. Poggioli demandait si le silence gardé signifiait un oubli ou un refus formel de recevoir la lettre du roi de Hollande. L'audience eut enfin lieu et se passa en généralités sur le mécanisme des gouvernements constitutionnels, sans qu'il fût possible de fixer l'entretien sur les dispositions personnelles du chef de l'État, de qui toute cette affaire devait dépendre.

M. de Montalivet termina en promettant de parler à M. Duchâtel, et de rendre réponse sous peu de jours. Cette réponse n'est jamais arrivée.

M. Poggioli ayant informé le roi Louis et son fils du triste résultat de son voyage, celui-ci lui envoya la lettre suivante pour être remise à M. Duchâtel.

« *Au Ministre de l'intérieur.*

» MONSIEUR,

» Mon père, dont l'âge et les infirmités réclament mes soins, a demandé au gouvernement de m'autoriser à aller les lui rendre. Sa démarche n'a pas été suivie de résultat ; d'après ce que j'entends dire, on exige de moi des garanties formelles. En pareille circonstance, ma détermination ne saurait être douteuse, et je suis prêt à faire tout ce qui sera compatible avec mon honneur, pour parvenir à offrir à mon père les consolations auxquelles il a droit de ma part.

» Je vous déclare donc, Monsieur, qui, si le gouvernement français consent à me permettre le voyage de Florence pour y remplir ce devoir sacré, je promets, sur l'honneur, de revenir et de me remettre à sa disposition aussitôt qu'il m'en exprimera le désir.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Le prince fit savoir, en même temps, à M. Poggioli sa résolution de maintenir la question d'honneur au-dessus de la question de liberté. « La » garantie que j'offre, lui écrivait-il, est la seule » réelle pour le gouvernement et la seule aussi que » je puisse honorablement offrir. »

Le 29 décembre M. Poggioli fut reçu par le ministre de l'intérieur et n'en put tirer d'autres paroles que celles-ci : « J'ai reçu la lettre du » prince; la question est grave; je la soumettrai » au conseil. » Le jour indiqué pour savoir la décision prise, M. Poggioli revint à l'hôtel du ministre et apprit que la loi s'opposait à ce que la demande fût agréée; M. Duchâtel ajouta que ce serait accorder une grâce pleine et entière sans que le roi en eût le mérite. Il ne voulut même pas répondre directement au prince, et, malgré les observations de M. Poggioli, persista à se servir de l'intermédiaire du commandant de la citadelle de Ham. Sa dépêche, datée du 5 janvier, était conçue en ces termes : « Soyez assez bon pour informer le prince, » de ma part, que j'ai soumis sa requête au con- » seil, et que le conseil ne s'est pas cru compétent » pour y faire droit. Cette mise en liberté provi- » soire serait une grâce déguisée, et, quel que soit

» le rang des condamnés, aucune grâce ne peut » émaner que de la clémence royale. »

Peu de jours après, M. Poggioli se rendit à Ham pour rendre compte au prince de tout ce qui s'était passé; par suite de son rapport, et conformément à de nombreux conseils, le prisonnier se résolut à écrire directement au roi, et le 14 janvier il accomplit, en signant la lettre suivante, le plus grand sacrifice que pouvait exiger de lui la piété filiale.

« SIRE,

» Ce n'est pas sans une vive émotion que je » viens m'adresser à Votre Majesté pour lui demander, comme une faveur, la permission de quitter » la France, même pour un temps très-court. » Depuis cinq ans, le bonheur de respirer l'air de » ma patrie a compensé, pour moi, les tourments » de la captivité; mais l'âge et les infirmités de » mon père réclament impérieusement mes soins. » Il a fait appel au concours de personnes bien con» nues par leur attachement à Votre Majesté, et » il est de mon devoir de joindre mes efforts aux » siens.

» Le conseil des ministres n'a pas pensé que la

» question fût de sa compétence. Je m'adresse donc » à Votre Majesté, plein de confiance dans l'hu- » manité de ses sentiments, et je soumets ma re- » quête à sa haute et généreuse appréciation.

» Votre Majesté, j'en suis convaincu, compren- » dra une démarche qui, d'avance, engage ma gra- » titude, et touchée de l'isolement d'un proscrit qui » a su gagner sur le trône l'estime de toute l'Eu- » rope, elle exaucera les vœux de mon père et les » miens.

» Je prie Votre Majesté d'agréer l'expression » de mon profond respect.

» Napoléon-Louis Bonaparte. »

En recevant cette lettre, le roi parut satisfait et dit, sans la décacheter, que la garantie offerte par le prisonnier de Ham lui semblait suffisante. Ce qui n'empêcha pas le prince d'essuyer un nouveau refus, dont les termes furent encore plus durs que la première fois. La copie de sa lettre au roi ayant été transmise aux ministres par le commandant du fort, M. Duchâtel répondit, le 25 janvier, « que le conseil avait délibéré *sur cette » copie*, que ce serait une grâce indirecte, et que, » pour maintenir l'exercice propre et spontané de

» la clémence royale, on voulait que cette grâce fût » méritée et franchement avouée. »

Il y a des moments dans la vie où l'on dirait que tous les chagrins passés et toutes les douleurs présentes se donnent rendez-vous pour se précipiter ensemble sur le cœur.

Quoique Napoléon-Louis connût bien l'espèce d'hommes auxquels il s'était adressé, il avait éprouvé cet effet commun à tous ceux qui désirent vivement : — il espérait, contre toute espérance. Cette nouvelle épreuve fut peut-être la plus pénible qu'il eût à subir.

L'histoire, qui n'oublie rien, jettera sa lumière sur la conduite des hommes que l'Empire avait élevés et les signalera selon leur mérite. La postérité jugera leur oubli vis-à-vis du neveu de leur bienfaiteur, et les conditions dégradantes qu'ils osèrent mettre à sa liberté, après l'avoir eux-mêmes frappé d'une condamnation perpétuelle.

CHAPITRE DIXIÈME.



Il ne restait plus que la publicité et le recours aux Chambres pour tenter de recouvrer un droit qui, sans être écrit dans les lois, est du moins gravé profondément dans le code de l'humanité. Le prince fit connaître à quelques députés influents le refus qu'il venait d'essuyer et la rudesse dont les termes en étaient empreints. On croira facilement que la conduite des ministres, dans cette circonstance, n'avait besoin que d'être exposée pour devenir un objet de réprobation. Parmi les dé-

putés de toutes nuances qui adressèrent de vifs reproches au gouvernement, nous citerons deux conservateurs dévoués à la dynastie d'Orléans, MM. de Lascases et Vatry. Plusieurs membres les plus distingués de l'opposition, MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine et Odilon Barrot embrassèrent également avec zèle la cause de l'opprimé.

L'illustre historien de l'Empire, fidèle à ses nobles instincts, écrivit au prince en ces termes :

« Prince,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'hon-
» neur de m'adresser pour m'apprendre le rejet
» de votre requête. Il me semble que le désir
» d'embrasser un père mourant, appuyé de la
» promesse de revenir en prison à la première
» sommation du ministre de l'intérieur, aurait dû
» être un gage suffisant. Dans mon opinion, un
» ministre pouvait se prêter à un arrangement de
» ce genre sans engager sa responsabilité.

» Je suis désolé, prince, qu'il ne soit pas en
» mon pouvoir de vous être aujourd'hui utile. Je
» n'ai aucune influence dans le conseil, et la pu-
» blicité ne vous serait que d'un faible secours. En

» toute occasion où je pourrai contribuer à sou-
» lager votre infortune sans manquer à mon de-
» voir, je serais heureux de le faire, et de vous
» prouver ma sympathie pour le nom glorieux que
» vous portez.

» Recevez, prince, l'hommage de mon respect.

» A. THIERS. »

M. Odilon Barrot offrit un plan pour lever les difficultés de cette affaire, en proposant à M. Duchâtel l'envoi d'une nouvelle lettre au roi, qui aurait contenu ce passage : « J'espérais que le
» gouvernement de Votre Majesté verrait dans mon
» engagement une garantie de plus, et une obli-
» gation nouvelle à ajouter à celles que la grati-
» tude m'aurait imposées. »

On pouvait inférer de ces paroles que le prince avait déjà manqué à la gratitude envers le roi, par sa tentative de Boulogne, après avoir été renvoyé de sa prison de Strasbourg.

Nous avons déjà établi qu'il avait été embarqué de force à Lorient, qu'un jugement lui avait été refusé malgré sa demande pressante, et que le gouvernement l'avait poursuivi de calomnies jus-

qu'au chevet de sa mère expirante, en l'accusant dans tout ce qu'une âme élevée a de plus cher, l'honneur et les affections de famille.

C'était donc passer véritablement sous les fourches caudines que signer une pareille lettre; suivant les nobles expressions du prince à son père, il était prêt à tout, hormis à se dégrader, pour recevoir son dernier baiser et sa bénédiction suprême.

Les conseils étaient très-divers parmi les personnes qui s'intéressaient à lui. Les uns l'engageaient à signer, d'autres l'en détournaient; d'autres enfin insinuaient que la nullité accompagne ce qui est exigé par la contrainte. Le prince n'hésita pas un seul instant, et lorsque M. Poggioli lui présenta la lettre, il refusa d'y mettre sa signature. « Je mourrai en prison, s'é-
» cria-t-il, si une sévérité sans exemple me réduit
» à ce triste sort, mais rien ne me déterminera à
» dégrader mon caractère. Mon père, au surplus,
» dont la devise a toujours été : *Fais ce que dois,*
» *advienne que pourra*, regarderait, j'en suis
» sûr, ma liberté comme trop chèrement acquise
» au prix de ma dignité et du respect que je dois
» à mon nom. »

Le lendemain, il remit à M. Poggioli la lettre suivante, destinée à M. Odilon Barrot.

« Ham, 2 février 1846.

» MONSIEUR,

» Avant que je m'explique sur la lettre que » vous avez eu la bonté de m'adresser, permettez-» moi de vous remercier, ainsi que vos amis poli-» tiques, pour l'intérêt que vous m'avez montré » et pour les démarches spontanées que vous avez » regardées comme compatibles avec vos devoirs, » dans le but d'alléger le poids de mon infortune. » Soyez assuré que ma reconnaissance ne man-» quera jamais aux hommes généreux qui m'ont » tendu une main amie.

» Je dois maintenant vous dire que je ne crois » pas pouvoir mettre mon nom au bas de la lettre » dont vous m'avez envoyé le modèle. L'honnête » homme qui se trouve seul en face de l'adversité, » seul en présence d'ennemis intéressés à avilir » son caractère, doit éviter toute espèce de sub-» terfuge, toute espèce d'équivoque, et prendre » toutes ses mesures avec franchise et décision; » comme la femme de César, il ne doit pas même

» être soupçonné. En signant cette lettre, suivant » le conseil qui m'en est donné par vous et plu- » sieurs de vos collègues, je demanderais, en réa- » lité, pardon, sans aveu de la faute; je me réfu- » gierais à l'abri de la requête de mon père, sem- » blable, en cela, au poltron qui se cache derrière » un arbre pour échapper au feu de l'ennemi. Je » regarde ce procédé comme indigne de moi. Si » je regardais un recours en grâce comme com- » patible avec mon rang et mon honneur, j'écrirais » simplement au roi : Sire, je vous demande » pardon.

» Telle n'est pas mon intention. Pendant six » années j'ai subi, sans me plaindre, un empri- » sonnement qui est la conséquence de mes ten- » tatives contre l'ordre établi, et je le subirai dix » années encore, s'il le faut, sans accuser ni ma » destinée ni ceux qui me détiennent. Je souffre, » mais je me dis tous les jours que je suis en » France; j'ai gardé mon honneur intact; je vis » sans joies, mais aussi sans remords, et chaque » soir je repose d'un sommeil paisible. Je n'au- » rais pas imaginé de troubler le calme de ma » conscience et le repos de ma vie, si mon père » ne m'eût témoigné son vif désir de m'avoir en-

» core auprès de lui au déclin de ses jours. Mon » devoir filial a ébranlé ma résignation et m'a » poussé à une démarche dont j'étais loin d'entre- » voir la gravité, et à laquelle j'ai mis toute la » franchise et la droiture que je désire montrer » sans cesse.

» J'ai écrit au chef de l'État, parce que lui » seul avait le droit de changer ma position ; je » lui ai demandé l'autorisation de me rendre près » de mon père ; je lui ai parlé d'honneur, d'hu- » manité, de générosité, parce que je n'hésite » pas à appeler les choses par leurs noms. Le roi » a paru satisfait, et a dit au digne fils du maré- » chal Ney que la garantie offerte par moi était » suffisante, mais il n'a pas fait connaître sa déci- » sion. Ses ministres, au contraire, basant la leur » sur une copie de ma lettre que je leur avais » envoyée par déférence, ont pris avantage de ma » position et de la leur, et m'ont fait parvenir une » insulte pour réponse. Sous le coup d'un tel re- » fus, et dans l'ignorance de la résolution per- » sonnelle du roi, mon devoir est de m'abstenir » de toute nouvelle démarche, et surtout de ne » pas signer une demande de pardon cachée à » l'abri du devoir filial.

» Je maintiens encore tout ce que j'ai dit dans » ma lettre au roi, parce que les sentiments que » j'y exprime sont profondément vrais, et qu'ils » conviennent à ma position; mais je ne puis faire » un pas de plus. Dans le sentier de l'honneur, la » voie est étroite : l'épaisseur de la main nous y » sépare de l'abîme.

» Il est certain, d'ailleurs, Monsieur, que, si je » consentais à signer cette lettre, de nouvelles » exigences se produiraient. Le 25 décembre j'é- » crivis une lettre presque sèche au ministre de » l'intérieur pour lui demander la permission de » visiter mon père. La réponse fut polie. Le 14 » janvier, je m'avançai plus loin, en écrivant au » roi, près de qui j'espérais un meilleur succès; la » réponse fut impertinente.

» Ma position est nette : je suis prisonnier; mais » c'est une consolation pour moi de respirer l'air » de ma patrie.

» J'attends, sans autre démarche, la décision » du roi, qui, comme moi, a connu le malheur, » et l'a subi pendant trente années.

» Je me repose sur la sympathie des hommes » généreux et indépendants tels que vous, et m'en

» remettant à la destinée, je me résigne d'avance
» à ses arrêts.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de mon
» estime.

» NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Si l'affectueux intérêt qu'inspirait le prince avait, pour un moment, divisé ses amis dans les conseils qu'ils lui donnaient, ils se trouvèrent unanimes pour louer une résolution qui montrait tant de fermeté dans le malheur.

Remarquons en passant combien il est toujours sage aux hommes qui jouent un rôle politique d'obéir aux instincts de leur âme. Si le prince avait signé la lettre en question, il n'eût pas recouvré sa liberté; nous le savons d'une manière certaine par un député ministériel qui avait eu une longue conversation avec M. Duchâtel; « nous » voulons l'amener à demander sa grâce, » avait dit le ministre; ce qui signifiait, en d'autres termes : nous ne voulons le laisser sortir de Ham que dégradé et flétri.

Le refus du prisonnier ne mit pas fin à la négociation. Trente-trois députés des plus marquants de la Chambre tentèrent un dernier effort.

M. Odilon Barrot demanda au roi une audience qui lui fut accordée.

Le chef de la gauche dynastique fut éloquent; il déploya toutes les ressources de sa parole pour démontrer le contraste frappant qui existait entre la position des deux dynasties appelées au trône par des révolutions; il représenta la famille Bonaparte proscrite, persécutée, dispersée dans le monde, l'héritier du nom impérial languissant sous les verrous, tandis que son père mourait en exil; et d'autre part, le roi lui-même régnant en paix au milieu des splendeurs du pouvoir, entouré des soins et de l'éclat d'une famille chérie.

Le roi répondit qu'il n'exigeait pas du prisonnier l'humiliation d'une demande en grâce, mais voulait simplement l'amener à reconnaître qu'il tiendrait du pouvoir royal l'autorisation de visiter son père. Louis-Philippe blâma énergiquement les paroles de M. Duchâtel, qu'il qualifia de « *réponse de geôlier ;* » et l'affaire fut de nouveau soumise au conseil.

M. Odilon Barrot ne conserva que très-peu de temps quelque espoir, à la suite de cet entretien. Voici la lettre par laquelle il annonça au prince la triste et définitive issue de toute cette négociation.

Mon Prince

Vous avez éprouvé dans

enfin je vais en prévenir je

encore quelque espoir m'étant

par les circonst.ces actuelles, l'E

de la Suisse ... on aurait éprouvé

circonst.ces d'une guer... ...

été mis

ï faller

ader

—

notre Melle — negociations le comfort. —

tard, c'en qu'hier le

baisse, mais rejette liberté.

donnée dans votre lettre; pour

je pense d'y passer d'en faire le

Jour le fi

de guérisot.

me de mo

faire quey

Recev.

mes vifs ey

« Mon Prince,

» Nous avons échoué dans notre nouvelle né-
» gociation et si je vous en préviens si tard, c'est
» qu'hier encore quelqu'espoir m'était laissé, on
» se rejette sur les circonstances actuelles, l'état
» de l'Italie, celui de la Suisse... On aurait ce-
» pendant passé sur ces circonstances si une ga-
» rantie *explicite* eût été donnée dans votre lettre;
» parce qu'alors on se serait dispensé d'en saisir
» le Conseil. Mais la politique n'ayant pas été mise
» hors de cause, il avait fallu se rendre aux con-
» sidérations d'ordre public qui ont prévalu dans
» le Conseil. Ainsi, quant à présent, avec les cir-
» constances, pas de mise en liberté.

» C'est le cœur navré que je vous transmets ce
» résultat. J'avais prié Valmy de dire au Roi que
» si nous avions été en dissentiment complet depuis
» 1830 sur la politique, j'espérais, du moins, que
» nous étions restés d'accord sur les sentiments
» d'humanité et de générosité. Je vois que c'est

» encore une de mes illusions à laquelle il faut que
» je renonce.

» Recevez, mon Prince, avec mes vifs et pro-
» fonds regrets, le nouvel hommage de mon res-
» pectueux dévouement.

» ODILON BARROT.

» 25 février 1846. »

Quelques tentatives individuelles furent encore faites; aucune ne réussit, et il n'en resta qu'une évidence plus marquée du mauvais vouloir qui animait le gouvernement. Un des membres les plus distingués de la chambre des pairs d'Angleterre se détermina cependant à une nouvelle démarche. Il demanda d'abord au prince quelle garantie il était disposé à donner. Celui-ci, désirant aller aussi loin que le lui permettait, sans faillir, la dignité de son nom, autorisa le noble lord à déclarer au gouvernement français que, si les portes de Ham s'ouvraient pour lui, Napoléon-Louis s'engageait à partir pour l'Amérique, après avoir passé, près de son père, une seule année en Italie.

Cette négociation n'eut pas plus de succès que les autres.

CHAPITRE ONZIÈME.



Chaque projet ayant ainsi échoué, une ressource unique se présentait comme dernier moyen de liberté, l'évasion. Elle était pleine de périls; et, si elle venait à manquer, il n'y avait pas seulement certitude de voir s'augmenter les mesures de rigueur, mais il s'y joignait encore le cachet indélébile de ce ridicule qui accompagne toujours, en pareil cas, le mauvais succès. Le prince, qui avait supporté sa captivité avec une si grande élévation d'âme, qui s'était exposé sans peur aux baïonnettes

de Strasbourg et aux balles de Boulogne, trembla presque à l'idée de ce danger d'un nouveau genre. Les railleries s'offraient à son imagination comme des fantômes moqueurs prêts à jeter sur son infortune la dérision et l'insulte. Cependant, le désir irrésistible de voir encore une fois son illustre père dans ce monde l'emporta sur ses appréhensions, et il se résolut à tenter la difficile et hardie entreprise que nous allons raconter.

Il s'agissait d'abord d'arrêter un plan, et la première chose à faire était d'accoutumer graduellement l'esprit du gouverneur à l'idée d'une amnistie prochaine, afin de le rendre moins empressé à la surveillance des projets du prisonnier. Il ne fut pas difficile, à l'aide de lettres écrites de Paris, de lui persuader que la grande mesure de clémence était fixée au mois de juin, un peu avant les élections, comme cela s'était déjà vu dans plusieurs circonstances.

Parmi tous les plans qui s'offrirent à l'espoir du prince, il choisit et arrêta le plus simple, qui consistait à trouver un prétexte pour introduire des ouvriers dans la prison, de sorte à pouvoir s'habiller comme eux, et, à l'aide de ce déguisement, franchir les portes de la citadelle. Le hasard servit

merveilleusement ce projet, car au moment où l'on cherchait un motif de travaux urgents à réclamer, le commandant vint lui-même annoncer que des ordres, arrivés de Paris, prescrivaient la réparation immédiate de l'escalier et des corridors. A cette époque, les cinq années d'emprisonnement auxquelles avait été condamné le docteur Conneau venaient d'expirer; il était donc légalement libre, et pouvait, ainsi que le valet de chambre Thélin, aller à la ville quand il lui plaisait.

Malgré la longue habitude des précautions de surveillance et leur apparente inutilité, le commandant ne les avait pas laissées tomber en désuétude. La garde était toujours doublée à la nuit, et au premier coup d'horloge sonnant dix heures, le whist cessait invariablement. Deux gardiens étaient au bas de l'escalier; le commandant s'assurait de leur présence, fermait lui-même la porte du dehors, et en mettait la clef dans sa poche avec la régularité de lady Douglas au château de Lochleven.

Le prince avait remarqué que l'un des deux gardiens, à certains jours de la semaine, s'absentait pour aller chercher les journaux, et laissait son camarade seul pendant près d'un quart d'heure. C'était

ce court instant qu'il fallait mettre à profit en détournant l'attention de l'homme qui restait là livré à l'ennui de l'isolement. Quant aux sentinelles, il y avait peu de chose à en craindre. Personne d'ailleurs ne paraissait croire qu'une entreprise d'évasion pût s'exécuter autrement que par un secours extérieur. C'est dans ce sens que les consignes étaient données, et l'on empêchait avec un soin sévère l'approche de la forteresse. Toute personne qui entrait était strictement examinée ; mais on laissait sortir sans soupçon.

Voici quelles furent les dispositions prises : Charles Thélin, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, demanda la permission de se rendre à Saint-Quentin ; au moment où il devait sortir, comme pour aller louer un cabriolet, le prince sortirait aussi lui-même, sous son déguisement d'ouvrier. Cette combinaison avait deux avantages : elle laissait à Thélin la faculté d'attirer seul les regards des gardiens et des soldats en jouant avec Ham, le chien du prince, auquel les gardiens et la garnison étaient fort gaiement accoutumés ; et, de plus, elle lui permettait d'adresser utilement la parole à ceux qui seraient tentés de parler au prétendu ouvrier, lorsqu'il traverserait la cour.

Il y avait déjà huit jours que duraient les travaux intérieurs, et ce laps de temps avait suffi pour que le prince se rendît bien compte du degré de surveillance exercé à l'égard des ouvriers. Il avait observé que les précautions étaient grandes à leur entrée ou à leur sortie en corps. Dans le premier cas, ils étaient examinés un à un par le sergent de garde et par un geôlier spécial. Le soir, à leur sortie, cet examen se faisant en présence du commandant lui-même, on suivait avec vigilance chacun de ceux qui se rendaient seuls dans quelque partie retirée de la citadelle; mais on ne faisait nulle attention à ceux qui, prenant la route directe de la porte extérieure, sortaient pour aller chercher des outils ou des matériaux. C'est donc à ce procédé net et hardi que le prince crut devoir se fixer.

Il fut convenu que l'on choisirait un matin pour l'exécution du projet, non-seulement parce que le commandant, dont toutes les préoccupations se concentraient sur la soirée, ne se levait pas de très-bonne heure, mais aussi parce que, en outre de l'avantage de n'avoir affaire qu'à un seul gardien, on se donnait encore la possibilité de gagner Valenciennes assez à temps pour prendre le convoi

de 4 heures, au chemin de fer de Belgique. Une indisposition du général Montholon permit au prince de ne pas le mettre au courant de sa tentative, et il en fut heureux, tant il craignait de compromettre cet ami dévoué.

Tout fut disposé pour le samedi 23 mai. Par un contre-temps qui parut d'abord fâcheux, le prince reçut, ce jour même, la visite de plusieurs personnes qu'il avait connues en Angleterre et qu'il avait attendues plus tôt.

Il fallut donc remettre le départ au mardi 25, quoiqu'on ne fût pas bien sûr qu'il restât alors assez d'ouvriers pour masquer la fuite, ni qu'un des deux gardiens du bas de l'escalier s'absentât. Le prince, cependant, pour tirer au moins quelque avantage de cette visite malencontreuse, pria ses amis de prêter leurs passe-ports à son valet de chambre qui allait demander des chevaux pour un petit voyage, ce qui fut fait avec empressement. Le dimanche se passa dans des anxiétés que l'on peut comprendre. Charles Thélin pria les ouvriers de placer quelques planches dans un recoin qui servaitde cellier La difficulté n'était pas seulement de passer sain et sauf à travers les soldats et les gardiens, il fallait encore éviter d'être vu par les

ouvriers eux-mêmes, qui montaient et descendaient sans cesse, et que dirigeaient un entrepreneur et un officier du génie.

De son côté, l'excellent et noble docteur Conneau se préparait au rôle qui devait favoriser l'évasion et en retarder la découverte.

Enfin, le mardi 25, de grand matin, lorsque tout était encore calme et silence dans l'intérieur du fort, le prince, le docteur Conneau et Charles Thélin, placés derrière les rideaux d'une fenêtre, attendirent, sans faire le moindre bruit, l'arrivée des ouvriers dans la citadelle. Un détestable hasard voulait que le seul soldat de la garnison qu'on eût peut-être intérêt à éviter se trouvât justement en faction à la porte du corps de logis. Cet homme, qui avait fait longtemps le service de planton près du commandant, avait contracté l'habitude d'une active surveillance, et il ne manquait jamais d'examiner les ouvriers dans leurs allées et venues, les questionnant parfois sur ce qu'ils allaient faire. C'était là un véritable danger. Très-heureusement, à l'occasion d'une revue, les gardes avaient été changées, et le grenadier fut relevé à six heures.

Les ouvriers arrivèrent et subirent l'inspection accoutumée, en défilant au milieu d'une haie de

soldats. Ils étaient moins nombreux que de coutume, et mieux mis que d'ordinaire, en raison du *lundi*. Comme le temps était superbe, ils n'avaient pas de sabots. C'étaient tous des maçons et des peintres, tandis que le prince s'était préparé à se vêtir comme un menuisier, et de la manière la moins élégante. C'étaient autant de contrariétés; mais les minutes s'écoulaient et elles étaient précieuses.

Le prince se hâta de couper ses moustaches, afin de produire un changement notable dans sa figure; et, quoiqu'il ne redoutât pas que les soldats, s'ils le reconnaissaient, fissent usage de leurs armes, comme l'ordre en était donné, il se munit d'un poignard. Malgré l'imprudence qu'il y avait à garder sur lui des papiers qui pouvaient le faire reconnaître à la frontière, il ne voulut pas se séparer de deux lettres, l'une de sa mère, et l'autre de l'Empereur, qu'il avait toujours gardées comme un talisman sacré. Celle de l'Empereur est adressée à la reine Hortense et contient ce passage relatif à son neveu : « J'espère qu'il grandira » pour se rendre digne des destinées qui l'atten- » dent. »

Le prince s'était habillé comme de coutume; il

portait des bottes et un pantalon gris. Il passa par-dessus son gilet une grosse chemise de toile coupée à la ceinture, une cravate bleue, une blouse non-seulement propre, mais d'une coupe assez recherchée, et mit aussi un pantalon bleu sali et usé en apparence par le travail. Par-dessus la première blouse, il en mit une en aussi mauvais état, après avoir rentré le bas de la première. Le reste du costume se composait d'un vieux tablier de toile bleue, d'une perruque noire à cheveux longs et d'une mauvaise casquette. Ainsi vêtu, les mains et le visage brunis par de la peinture, il se hâta de prendre une tasse de café, chaussa ses sabots, plaça dans sa bouche une pipe de terre, et, l'épaule chargée d'une planche, il se mit en mesure de sortir.

A sept heures moins un quart, Thélin appela tous les ouvriers qui se trouvaient sur l'escalier et les invita à venir prendre le *coup du matin*, disant à Laplace, son homme de peine, de placer les verres et les bouteilles sur la table de la salle à manger. Il accourut, aussitôt après, pour annoncer au prince que c'était le moment décisif, et descendit jusqu'aux deux gardiens Dupin et Issali, auprès desquels se trouvait encore un ouvrier qui réparait

la rampe. On se dit bonjour, et comme Thélin portait un paletot sur son bras, les gardiens lui souhaitèrent un bon voyage. Il prétendit avoir quelque chose à dire à Issali, le tira à part hors du passage, et se plaça de manière à ce que son interlocuteur, pour l'entendre, fût obligé de tourner le dos au prince.

Pendant ce temps, le docteur Conneau s'était empressé d'arrêter quelques ouvriers qui, après le petit régal servi par Laplace, regagnaient l'escalier où ils n'auraient pas manqué de rencontrer le prince. Lorsque celui-ci fut au bas de la dernière marche, il se trouva face à face avec le gardien Dupin, qui se retira vivement pour éviter la planche dont la saillie en avant masquait le profil de Napoléon-Louis et s'opposait à ce qu'on le vît de ce côté. Le prince passa donc inaperçu et entra dans la cour où un ouvrier, qui était descendu derrière lui, le suivit de très-près, paraissant disposé à lui adresser la parole. C'était un garçon serrurier; Thélin se hâta de l'appeler et trouva un prétexte pour le faire remonter dans l'appartement.

Lorsque le prince passa devant la première sentinelle, il laissa tomber la pipe de sa bouche et se baissa pour la ramasser. Le soldat le regarda ma-

chinalement et continua ses pas monotones. A la porte de la cantine, le prince passa tout près de l'officier de garde qui lisait une lettre. L'officier du génie et l'entrepreneur des travaux étaient à peu de distance examinant des papiers. Plus loin, un groupe de soldats se tenait au soleil devant le poste. Le tambour jeta un regard railleur sur l'homme à la planche, mais le factionnaire ne lui accorda pas la moindre attention. Le portier était à l'entrée de sa loge, mais il ne regarda que Thélin, qui suivait de très-près, tenant en laisse le chien du prince. Le sergent qui était à l'entrée du passage tourna vivement les yeux sur le faux ouvrier, mais un mouvement de la planche le força à se rejeter en arrière. Il ouvrit la porte et le prince franchit le seuil; Thélin sortit à son tour en disant bonjour au portier.

Entre les deux ponts-levis, le prince rencontra deux ouvriers venant droit à lui du côté où la planche laissait son visage découvert. Ils le regardèrent de loin avec attention et exprimèrent à haute voix leur surprise de ne pas le connaître. Le prince alors, comme un homme fatigué de porter un poids sur l'épaule droite, fit passer la planche à gauche; les deux hommes cependant paraissaient animés d'une telle curiosité qu'il crut un moment tout à

fait impossible d'éviter leur examen; mais à quelques pas d'eux et lorsqu'il s'attendait à une question, il eut le plaisir d'en entendre un qui disait à l'autre : « Ah! c'est Berthou! »

Le succès était dès lors complet. Le prince se trouvait enfin libre, hors de ces murailles détestées dans l'enceinte desquelles il avait langui cinq ans et neuf mois. Quoiqu'il ne connût les environs que par la carte de la ville, ce n'était pas le moment d'hésiter sur le chemin à suivre. Il prit celui qui côtoie les remparts et aboutit sur la grande route de Saint-Quentin. Thélin s'était hâté d'aller prendre à Ham le cabriolet qu'il avait retenu la veille au soir, et qu'il devait conduire lui même.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les pensées tumultueuses qui se pressaient alors dans le cœur du fugitif. Il faut pour les comprendre avoir traversé ces grandes crises de la vie. Bornons-nous à dire qu'il précipita le pas, la tête en feu, et qu'il ne s'arrêta qu'à l'aspect d'un cimetière où la vue d'une croix vint lui rappeler la source ineffable de tout bonheur. Il se prosterna devant l'emblème de l'éternelle rédemption, et offrit ses vives actions de grâces au Tout-Puissant, dont la main l'avait guidé au milieu de tant de périls.

CHAPITRE DOUZIÈME.



Le roulement d'une voiture qui s'approchait vint tirer le prince de son recueillement, et il reconnut Charles Thélin. Au moment de jeter sa planche, il en fut empêché par un autre cabriolet venant de Saint-Quentin, et qu'il voulut laisser passer de peur de remarque fâcheuse. Enfin, lorsque la route fut libre, il s'élança dans la voiture, secoua la poussière qui le couvrait, lança ses sabots dans un fossé, et, pour avoir l'air d'un cocher, prit le fouet et les rênes. Les deux voya-

geurs furent un instant émus à l'aspect de deux gendarmes à cheval, débouchant du village de Saint-Sulpice ; mais heureusement ces dangereux voisins prirent la route de Péronne avant d'être à portée du cabriolet.

On parcourut rapidement les cinq lieues qui séparent Saint-Quentin de Ham. Chaque fois qu'on changeait de cheval, Thélin cachait le mieux possible sa figure sous son mouchoir. On a cependant assuré depuis qu'il avait été reconnu par plusieurs personnes, et entre autres par le commissaire de police, qui revenait de Saint-Quentin, et qu'une vieille femme avait témoigné tout haut son étonnement de voir le valet de chambre du prince en compagnie d'un homme aussi mal vêtu.

A l'entrée de la ville, le prince ôta ses grossiers vêtements de dessus en ayant soin de conserver sa perruque, et mit pied à terre pour faire le tour des murs et attendre Thélin sur la route de Cambrai. Celui-ci se rendit à la poste où le maître, M. Abric, ne se trouvait pas; mais comme il était bien connu de madame Abric, il la pria de lui faire apprêter une chaise de poste avec deux chevaux et d'y mettre de la promptitude, parce qu'il avait grande hâte d'arriver à Cambrai pour en re-

venir de bonne heure. Il devait laisser, disait-il, le cabriolet et le cheval qu'il reprendrait au retour. La bonne madame Abric mit à tout cela le plus grand empressement, et fit préparer la petite voiture de son mari. Il fallut, bon gré mal gré, que Thélin acceptât une tranche de pâté pendant que les postillons étaient à l'œuvre; il s'excusa pourtant de le manger et l'enveloppa soigneusement, ce qui fit, quelques minutes après, un excellent déjeuner pour le prince, qui en avait grand besoin.

La prudence conseillait à Thélin de ne pas trop presser les gens de la poste de peur d'éveiller les soupçons : de sorte que le prince avait depuis longtemps contourné la ville et restait sur la route à attendre la voiture lorsqu'il en rencontra une qui se dirigeait vers lui. Craignant d'être en arrière de Thélin, dont il ne prévoyait pas les retards, il demanda au voyageur s'il ne s'était pas croisé avec une chaise de poste. Celui-ci répondit que non et continua sa route. C'était le procureur du roi de Saint-Quentin.

La petite voiture de M. Abric, attelée de deux vigoureux chevaux, se montra enfin, annoncée par les joyeux aboiements du chien *Ham*. On prit le galop, et, depuis ce moment, tout danger disparut.

Il n'était encore que neuf heures; en supposant l'évasion déjà connue dans la forteresse, les premières mesures à prendre devaient entraîner, dans leur inévitable désordre, une perte de temps suffisante pour que les voyageurs fussent déjà hors d'atteinte. On n'en pressait pas moins le postillon qui, à bout de ressources nouvelles de fouet et d'éperon, finit par se fâcher et répondit une grossière apostrophe peu en rapport avec la situation historique à laquelle il se trouvait mêlé *.

On entra dans Valenciennes à deux heures moins un quart. Là seulement on devait demander les passe-ports, et Charles Thélin exhiba celui qu'avait donné le voyageur anglais.

Comme le convoi de Bruxelles ne partait qu'à quatre heures, le prince eut un moment l'idée de prendre des chevaux de poste pour gagner la frontière; mais cette façon de voyager étant devenue si rare qu'elle pouvait donner lieu à des remarques, il y renonça et attendit patiemment à la station. Les yeux de Thélin étaient constamment tournés vers le côté d'où pouvaient venir des gendarmes. Tout à coup il s'entend nommer et en reconnaît un de

* *Vous m'embêtez.*

Ham, habillé en bourgeois. Sans se déconcerter, il lui témoigna grand plaisir à le voir, et apprit de lui qu'il avait quitté le service pour prendre un petit emploi dans l'administration du chemin de fer du Nord. Cet homme demanda des nouvelles du prince, qu'il ne croyait pas si près de lui.

Le fugitif arriva enfin à Bruxelles, à Ostende et en Angleterre.

A peine eut-il touché le sol hospitalier de la Grande-Bretagne qu'il s'empressa d'écrire à sir Robert Peel, à lord Aberdeen et à l'ambassadeur français pour leur faire part des motifs qui avaient dicté sa conduite. Les journaux du temps ont publié celle que reçut M. le comte de Saint-Aulaire ; on la lira ici avec intérêt :

« Londres, 28 mai 1846.

» Monsieur,

» Je viens déclarer avec franchise à l'homme » qui a été l'ami de ma mère qu'en m'échappant » de ma prison je n'ai cédé à aucun projet de re- » nouveler, contre le gouvernement français, des » tentatives qui m'ont été si désastreuses. Ma seule » idée a été de revoir mon vieux père.

11

» Avant de me résoudre à cet extrême parti de la » fuite, j'ai épuisé tous les moyens de sollicitations » pour obtenir la permission d'aller à Florence, en » offrant toutes les garanties compatibles avec » mon honneur. Mes démarches ayant été re- » poussées, j'ai fait ce que firent les ducs de » Guise et de Nemours, sous le règne de Henri IV, » dans des circonstances semblables.

» Je vous prie, Monsieur, d'informer le gou- » vernement français de mes intentions pacifiques, » et j'espère que cette déclaration toute spontanée » pourra servir à abréger la captivité de mes amis » qui sont encore en prison.

» Je suis, etc.

» N.-L. Bonaparte. »

CHAPITRE TREIZIÈME.



Le récit de cette évasion serait incomplet si nous ne disions ce qui se passait à Ham depuis le départ du prince.

Le docteur Conneau, qui s'était chargé de masquer cette fuite, était un homme simple et modeste dont l'attachement à Napoléon-Louis composait désormais la vie entière. Agé de quarante-deux ans, il était né en Lombardie d'une famille française. Son père avait été payeur dans l'armée, et lui avait fait étudier la médecine aux

facultés de Rome et de Florence, après l'avoir placé pendant quelque temps comme secrétaire auprès de l'ex-roi de Hollande.

Ayant donné des soins à un ami qui, dans l'insurrection italienne de 1831, avait reçu cinq coups de baïonnette, il fut forcé de fuir devant le décret qui punissait des galères tout médecin non-révélateur, et se rendit à Arenenberg, où la reine Hortense lui donna la plus aimable hospitalité. C'est là, et sur la demande de sa bienfaitrice, qu'il contracta l'engagement de vouer son existence au prince. Il le suivit sans hésiter dans son expédition de Boulogne, où il s'exposa bravement au feu comme s'il en eût eu la vieille habitude. Ce noble sang-froid, cette simplicité de dévouement ne l'ont jamais quitté : aussi lorsqu'il fut mis plus tard en jugement à l'occasion de l'affaire de Ham, et que le duc Pasquier lui fit cette étrange question : « Quel » motif vous a porté à favoriser l'évasion du » prince? » se borna-t-il à répondre d'un air étonné : Mais... c'est mon attachement pour lui, et le souvenir des bienfaits de sa mère!

C'est devant le tribunal de Péronne (où l'on eut la maladresse de faire comparaître comme coupable cet homme dont le dévouement ne pouvait

qu'être entouré d'hommages par la conscience publique de tous les pays) que furent racontés les détails de son habile conduite après le départ de Napoléon-Louis.

Il commença par fermer la porte de la chambre qui donnait dans le salon, où il alluma un grand feu malgré la chaleur du jour, prenant pour prétexte une indisposition du prince. Il en parla à l'homme de peine, qui put voir une cafetière placée dans l'âtre. Vers huit heures, un paquet de plants de violettes arriva par la diligence; le docteur pria le gardien de préparer plusieurs pots à fleurs, d'y mettre de la terre, et l'éloigna ainsi du salon. A huit heures et demie, l'on vint demander où le déjeuner devait être servi. Le docteur répondit que ce serait dans sa propre chambre et qu'il n'y aurait pas besoin de prendre la grande table, attendu que le général Montholon gardait aussi le lit. Il ajouta que le prince avait pris médecine, et, pour qu'on n'eût pas à en douter, il en prit une lui-même; mais l'effet en ayant été nul (il fallut bien donner ces singuliers détails devant l'auditoire de Péronne), il inventa un mélange de café et de croûtes de pain brûlé qu'il étendit d'acide nitrique, et l'odorat des gardiens suffit à les

persuader sans qu'ils songeassent à concevoir le moindre soupçon de cette chimie.

Bientôt après le commandant s'informa des nouvelles du prince, et Conneau lui répondit qu'il se trouvait mieux et fut forcé d'accepter un domestique pour suppléer Thélin qu'on savait absent. Cet homme fut chargé de faire le lit du prince, qui était supposé étendu sur un sofa dans le salon.

Tout alla bien jusqu'à sept heures et quart du soir. A ce moment le commandant se présenta quelque peu rembruni. Le prince est un peu mieux, lui dit Conneau. — S'il est mieux, répliqua le commandant, je peux lui parler; il faut que je lui parle.

Un mannequin était dans le lit avec l'apparence de la tête tournée du côté du mur. Le docteur appela le prince qui, l'on peut bien se l'imaginer, ne répondit pas. Alors, faisant un signe, le docteur indiqua que le malade était endormi. Peu satisfait par cette pantomime, le commandant s'assit dans le salon en disant que ce sommeil ne durerait pas toujours et qu'il allait en attendre la fin. En même temps il remarqua que l'heure d'arrivée de la diligence était passée et qu'il était singulier que Thélin ne parût pas. A quoi le docteur répondit que celui-ci avait pris un cabriolet et s'en servait, sans

doute, pour revenir. Le commandant se leva tout d'un coup et dit : le prince a remué; le voilà qui s'éveille! Conneau assura n'avoir rien entendu et demanda que le repos du malade ne fût pas troublé. Mais le commandant était déjà dans la chambre et s'était approché du lit où il découvrit la ruse. Ah! mon Dieu, s'écria-t-il, le prince est parti!... Puis il sortit précipitamment après avoir demandé quels étaient les hommes de garde dans la matinée.

Ce pauvre commandant fut arrêté, ainsi que les gardiens et le docteur, au premier moment de la nouvelle.

Peu de temps après le prince écrivait de Londres à un de ses amis de Paris : « Où est mon cher » docteur? Que vont-ils faire de ce fidèle compa- » gnon, de ce frère de ma captivité? Conneau est » une de ces âmes rares et inappréciables, mode- » lée sur les plus grandes des temps antiques; il » est à la fois plein de courage dans les dangers et » plein de constance dans les épreuves; son désin- » téressement est sans bornes, et il couronne toutes » ces qualités par la plus noble de toutes, la fidé- » lité au malheur. »

On traîna cet ami dévoué à Péronne, sans lui épargner l'inutile outrage des *menottes*. Il fut

condamné par le tribunal correctionnel à trois mois de prison, et Thélin à six mois par contumace. Cette vaine application d'un texte de loi n'empêcha pas leur acquittement d'être écrit dans tous les cœurs.

CHAPITRE QUATORZIÈME.



A peine le prince fut-il libre, qu'il songea, sans autre préoccupation, à l'accomplissement de son vœu le plus cher, au motif sacré qui lui avait fait entreprendre son aventureuse évasion. La maladie de son père faisait de rapides progrès et il voulait s'empresser de lui dire, au moins, un dernier adieu. Hélas! il avait calculé sans songer à la diplomatie.

Ceux qui lui avaient marchandé les conditions de sa liberté, phrase par phrase, dans le seul but de décourager les interventions bienveillantes, se

mirent alors à l'œuvre pour empêcher la réunion du fils à son père.

L'ambassadeur d'Autriche à Londres, qui représentait en même temps la cour de Toscane, lui refusa des passe-ports, sous le prétexte que c'était là une affaire qui intéressait le gouvernement français. La famille du prince sollicita l'autorisation du grand-duc, et Léopold répondit qu'à son grand regret il ne pourrait souffrir la présence de Napoléon-Louis à Florence pendant vingt-quatre heures et que l'influence française l'obligeait à cette rigueur *.

Le long espoir du comte de Saint-Leu, ainsi déçu, porta le dernier coup à une santé si affaiblie. Il ne survécut pas à ce suprême chagrin.

L'histoire dira que dans ces cruelles négociations, dirigées contre les plus saintes affections de famille, le roi Louis-Philippe mit en oubli des souvenirs tout personnels. Sa mère avait été plus généreusement traitée, en 1815, par celle de Napoléon-Louis.

La duchesse douairière d'Orléans se trouva forcée, à cette époque, de rester à Paris au moment

* De son côté, le gouvernement belge inscrivait le nom du Prince parmi ceux des fugitifs que les traités soumettaient à l'extradition.

où la famille royale en sortait tout entière. Elle demanda à l'Empereur l'autorisation et les moyens d'y continuer son séjour, et voici les lettres qu'elle écrivit, à cette occasion, à la reine Hortense :

« MADAME,

» La gracieuse bienveillance que Votre Majesté
» m'a témoignée me donne l'espoir que vos bons
» offices obtiendront de l'Empereur une décision
» qui est devenue si nécessaire et si urgente dans
» la cruelle position où je me trouve. Je crain-
» drais de fatiguer Sa Majesté l'Empereur par le
» détail des raisons qui me paraissent de nature à
» pouvoir influencer sa magnanimité. Je me plais
» à croire que votre bonté y suppléera, et que vous
» voudrez bien rendre justice à la gratitude de
» celle qui est, Madame, votre obéissante ser-
» vante,

» LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON,

» Douairière d'Orléans.

» 28 mars 1815. »

DEUXIÈME LETTRE.

« MADAME,

» L'intérêt, dont Votre Majesté a bien voulu
» me réitérer le témoignage dans son aimable lettre
» du 29 mars, me confirme l'espoir que l'Empereur
» adoucira bientôt ma si cruelle position. Le mi-
» nistre des finances l'ayant mise sous ses yeux, il
» sera bien consolant pour moi de devoir à la gé-
» nérosité de l'Empereur et à votre obligeante
» entremise d'obtenir ce que ma position, *dont je*
» *ne pourrais assez vous exprimer la gêne,* sol-
» licite si instamment.

» Agréez encore une fois, Madame, l'expres-
» sion des sentiments qu'offre à Votre Majesté sa
» servante

» LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON-
» PENTHIÈVRE,

» D.-D. d'Orléans.

» Ce 2 avril 1815. »

pourrais aller vo
site si instament

xgrees encore une j
entiments qu'o
V
a votre
sa ser
Louise marie adela

us exprimer la gêne

hoi madame d'Exprim
ffoi

: majesté
vante
: de de Bourbonpenthièvre
J. J. Dollenz

TROISIÈME LETTRE.

« MADAME,

» Je suis vraiment peinée que le mauvais état » de ma santé me mette dans l'impuissance d'ex- » primer à Votre Majesté, comme je le voudrais, » les profonds sentiments que m'inspire l'intérêt » dont vous avez entouré ma position. Elle est » toujours pénible ; ma jambe n'est encore suscep- » tible d'aucun mouvement. Je ne veux cependant » pas différer d'exprimer à Votre Majesté et à Sa » Majesté l'Empereur, près de qui j'ose vous prier » d'être mon interprète, tous les sentiments de » gratitude que conserve, Madame, votre ser- » vante.

» LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON-
» PENTHIÈVRE,

» Douairière d'Orléans.

» 19 avril 1815. »

Par suite des démarches de la bonne reine Hortense, la duchesse douairière avait obtenu, outre l'autorisation du séjour, une pension de 400 mille francs.

La mère de Napoléon-Louis ne borna pas à la famille d'Orléans l'influence de ses bons offices. Madame la duchesse de Bourbon (mère du duc d'Enghien) s'adressa aussi à elle pour obtenir une pension de l'Empereur. On remarquera dans quels termes elle parle de sa position, et exprime sa reconnaissance :

« Madame,

» Vous avez été extrêmement aimable en offrant
» votre médiation près de Sa Majesté l'Empereur
» pour obtenir, en ma faveur, l'autorisation de
» rester en France et *une allocation suffisante*
» *pour m'y mettre à même d'y vivre d'une ma-*
» *nière convenable à mon rang.*

» Je sais, Madame, ce que vous avez déjà fait,
» et que c'est en grande partie à vos démarches
» que je suis redevable des 200 mille francs par
» an que Sa Majesté a eu la bonté de m'accorder.

» Cependant, le ministre m'informe qu'il me » faudra, sur cette somme, prélever 50 mille » francs pour mes frères naturels, reconnus par » mon père, ce qui réduira mon revenu annuel » à 150 mille francs.

» Vous trouverez certainement, Madame, *que » cela sera très-modique en regard de mes » obligations, et dans la nécessité où je suis de » former un établissement tout nouveau, man- » quant de meubles, de linge, etc.*

» J'ai, en effet, prié Sa Majesté d'accorder à » chacun de ces deux messieurs une pension de » 25 mille francs, comme la seule dette que j'aie » moralement contractée. Mais je n'avais pas » l'idée que ce dût être déduit de ma propre pen- » sion. Je croyais important qu'ils fussent mis à » l'abri de toute perte, en cas où je vinsse à mou- » rir avant eux. C'est pourquoi je vous prie, » Madame, d'employer vos bons offices près de » l'Empereur en appuyant cette requête, qui, je » l'espère, ne sera pas regardée comme dérai- » sonnable.

» Ce sera une nouvelle obligation à ajouter à » celles que je vous ai déjà. Je joins ici une copie » de la lettre que j'ai adressée à Sa Majesté et qui

» a dû être mise sous ses yeux par le ministre de » la police.

» Agréez, Madame, l'assurance de mes senti- » ments respectueux.

» L.-M.-I.-I. d'Orléans-Bourbon.

» 2 avril 1815. »

DEUXIÈME LETTRE.

« Madame,

» Je suis profondément touchée de votre obli- » geance, et me confie pleinement à l'espoir que » vous manifestez. Il me paraîtrait difficile que » l'Empereur refusât une si juste requête, si j'ose » me servir de cette expression, et surtout lors- » qu'elle est appuyée par vous. Soyez assurée, » Madame, que ma reconnaissance égalera les » sentiments dont je vous prie, par avance, de » recevoir la sincère expression.

» L.-M.-I.-I. d'Orléans-Bourbon.

» 29 avril 1815. »

Telle était la conduite de la reine Hortense, dans ses jours de prospérité, vis-à-vis de ceux que le malheur accablait de ses coups. Le fils de la duchesse d'Orléans est maintenant assis sur le trône de France, et ses ministres poursuivent le fils de la reine Hortense jusque sur la terre d'exil, et l'empêchent, par leur opiniâtre influence, de recevoir la bénédiction d'un père expirant !

A toutes ces persécutions aussi bien qu'à la prison et à la calomnie, le prince Napoléon-Louis n'opposa que le calme, la dignité et la résignation. Il savait que l'injustice n'a qu'un temps, que les décrets du destin ne sont pas irrévocables; et, tandis qu'il subissait la dernière épreuve, elle se trouvait adoucie par les attentions dévouées de nombreux et illustres amis, par la noble hospitalité anglaise, qui ne manqua jamais aux grandes infortunes. Il sut enfin trouver quelque diversion à ses douleurs dans les sérieuses occupations qui furent toujours ses plus sûres ressources.

Nous n'irons pas plus loin dans nos récits. Puissent nos vœux être exaucés, et la parole du roi des Français à la reine Hortense se vérifier un jour : « Qu'il n'y aurait plus d'exilés, s'il le pouvait, sous son règne! »

Et vous, Prince, courage encore pour quelque temps ! Marchez, avec votre ferme caractère, dans la route épineuse que la Providence a tracée pour vous. Déjà vous avez traversé de cruelles épreuves, dont les leçons solennelles ne seront pas perdues.

N'ayez ni regrets, ni ressentiments; continuez à mettre votre confiance unique dans la patrie. L'avenir est impénétrable, mais peut-être doit-il vous favoriser en proportion des sévérités du passé.

Acceptez, Prince, ce dernier vœu comme mon plus sincère hommage : puisse la noble ambition du sangqui coule dans vos veines viser plus haut qu'au simple pouvoir; en suivant les tendances du siècle, apprenez à mériter l'admiration et l'amour des générations nouvelles. Tous les cœurs généreux, toutes les hautes intelligences sont ou seront bientôt avec vous. Ce sera la majorité en France.

Entouré, non de sujets et de courtisans, mais d'amis et de frères, vous reverrez le sol natal; vous bénirez avec nous la nouvelle transformation du monde, qui s'accomplit sous la sainte bannière de la liberté levée sur la terre par le Christ, et si long-

temps méconnue par les enfants des hommes. Et alors votre existence aura été bien remplie : *car celui qui a fait et enseigné ce qui est bon, méritera d'être nommé grand!*

FIN.

NOTES.

(Note 1, page 2.)

Voici quelques détails exacts sur les membres de la famille de l'Empereur :

Le père de l'Empereur, *Charles Bonaparte*, fut député de la Corse en 1779. Il mourut en 1785. Il avait épousé *Marie-Lætitia Ramolino*, femme douée du caractère le plus noble et le plus énergique. Connue pendant l'Empire sous le nom de madame Mère, elle fut, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, la digne mère de Napoléon. Son mari était mort avant l'élévation de sa famille ; elle, au contraire, survécut à tous ses désastres. Elle vit mourir son fils, ses petits-fils, et s'éteignit à Rome, en 1835, à l'âge de 85 ans.

Elle avait un frère utérin, le cardinal Fesch, qui ne voulut jamais abandonner l'archevêché de Lyon, et qui mourut à Rome en 1839, laissant à ses neveux une des plus belles galeries de tableaux de l'Europe.

Charles Bonaparte avait cinq fils et trois filles : Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, Jérôme, Elisa, Caroline et Pauline.

Nous les classerons selon l'ordre de préséance établie par l'Empereur.

I. Napoléon, né en 1769, épousa, en 1795, la veuve du vicomte de Beauharnais, Joséphine de la Pagerie, qui, impératrice des Français en 1804, mérita l'amour uni-

versel par l'ineffable bonté de son cœur, et mourut à la Malmaison en 1814. Joséphine avait de son premier mariage deux enfants que l'Empereur adopta, *Eugène* et *Hortense.* Il adopta également une cousine de l'impératrice, *Stéphanie*, qui fut grande-duchesse de Bade.

Napoléon, créé empereur en 1804, soumit à la sanction du peuple la question d'hérédité dans sa famille, et alors on ne reconnut, comme devant succéder à l'Empereur, à défaut d'héritiers directs, que ses deux frères, Joseph et Louis et leurs descendants mâles.

L'Empereur divorça en 1809, et épousa, en 1810, Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. Marie-Louise, depuis duchesse de Parme, vécut dans ses États et s'est mariée avec le comte de Nieperg, dont elle eut plusieurs enfants; puis après la mort du comte de Nieperg, elle épousa encore un autre homme. L'histoire dira qu'elle se montra indigne d'avoir un moment partagé le sort du plus grand capitaine des temps modernes. Elle mourut en 1847.

L'Empereur mourut le 5 mai 1821, et laissa un fils de son second mariage.

1. *Napoléon*, nommé en France roi de Rome, appelé en Autriche duc de Reichstadt, qui naquit en 1811, et qui mourut à Vienne en 1832. Les personnes qui l'ont connu disent de lui que c'était une âme de feu dans un corps de verre.

II. JOSEPH, frère aîné de l'Empereur, naquit en 1768. Après s'être distingué comme diplomate et avoir signé les traités de paix de Lunéville et d'Amiens, il porta les couronnes de Naples et d'Espagne. Retiré en Amérique en 1815, il revint en Angleterre en 1832. Il obtint la

permission de résider à Florence en 1841, et mourut dans cette ville le 28 juillet 1844. En 1794, il avait épousé la fille d'un riche banquier de Marseille, *Julie Clary*, qui mourut presque subitement en 1845.

Joseph eut deux filles, Zénaïde et Charlotte.

1. *Zénaïde*, née en 1798, épousa, en 1819, le fils aîné de Lucien. Elle vit à Rome, et a une nombreuse famille, dont nous parlerons plus tard.

2. *Charlotte* épousa, en 1827, le fils aîné de Louis. Elle ne survécut que peu d'années à son mari, et mourut en Italie en 1839. Elle avait, jeune encore, montré beaucoup de caractère, et, à l'âge de dix-huit ans, elle seule, avec une femme de chambre, traversa l'Océan, pour aller trouver son père en Amérique.

III. Louis, frère de l'Empereur, né en 1778, se distingua comme aide de camp de son frère dans la célèbre campagne de 1796 et dans l'immortelle campagne d'Egypte. Il épousa, en 1801, *Hortense Beauharnais*, fille de l'impératrice Joséphine, qui, héritière des qualités et des vertus de sa mère, prit un grand soin de l'éducation de ses enfants, et mourut en Suisse en 1837. Louis fut nommé roi de Hollande en 1806; il abdiqua en 1810, revint en France en 1814, et depuis Waterloo, vécut de la manière la plus retirée à Florence, trompant les infirmités dont il était accablé par l'étude et la poésie. Il mourut le 25 juillet 1846. Louis a eu trois fils qui, avant la naissance du roi de Rome, le roi Joseph n'ayant pas d'enfants mâles, étaient destinés à succéder à l'Empereur.

1. *Napoléon-Charles* mourut à l'âge de cinq ans, à la Haye, en 1807.

2. *Napoléon-Louis*, né en 1804, était un homme accompli, remarquable par la distinction de sa personne; il réunissait à une beauté mâle peu commune les qualités les plus recommandables et les plus précieuses. Il s'était marié à la seconde fille de Joseph, mais ils n'eurent point d'enfants. Il mourut en 1831, à Forli, pendant les troubles d'Italie, dans les bras de son frère.

3. *Louis-Napoléon* est né le 20 avril 1808. Après trente-trois ans d'exil et cinq ans de captivité le neveu de l'Empereur a été élu, par le suffrage de cinq millions et demi de Français, Président de la République française.

IV. JÉRÔME, frère de l'Empereur, né en 1784, fut roi de Westphalie. Envoyé avec une escadre en Amérique, en 1803, il épousa, âgé de dix-huit ans, sans le consentement de ses parents, une Américaine, mademoiselle Patterson, dont il eut un fils appelé :

1. *Jérôme*, qui est marié à Baltimore, et vit près de cette ville. Il s'est fait citoyen américain et a plusieurs enfants.

Le premier mariage de Jérôme ayant été cassé, il épousa, en 1807, la princesse *Catherine* de Wurtemberg, tante du roi actuel, qui montra dans, le malheur, un entier dévouement à son mari et un constant attachement à la France. Elle mourut à Lausanne, en 1835. De ce mariage sont issus :

1. *Jérôme*, né en 1814, mort en 1847.

2. *Napoléon*, né en 1821. Il vécut en Italie auprès de son père. Ses traits rappellent ceux de l'Empereur; il est aujourd'hui représentant du peuple.

3. *Mathilde*, née en 1817, a épousé en 1840 le comte Démidoff. Elle est belle et aimable.

V. LUCIEN, frère de l'Empereur, est né en 1775. On sait qu'il refusa tous les honneurs que lui offrait son frère, parce qu'il ne voulut jamais se séparer de sa seconde femme; mais par une inconséquence singulière, il accepta du pape le titre de prince de Canino, et, depuis la chute de l'Empire, lui et toute sa progéniture se sont toujours considérés comme princes romains. C'est la seule branche de la famille Bonaparte qui ait renoncé à sa patrie primitive pour se faire italienne. Si on en excepte les deux filles du premier lit et le fils aîné, aujourd'hui prince de Canino, tous les fils et filles de Lucien savent très-mal le français et le parlent avec un accent italien très-prononcé.

Lucien est mort à Viterbe en 1840.

En 1794 il avait épousé mademoiselle Boyer. De cette union il eut deux filles.

1. *Charlotte*, née en 1795, épousa le prince romain Gabrielli, dont elle eut plusieurs enfants. Ayant perdu son mari, elle s'est remariée à Rome où elle vit présentement. C'est elle que Ferdinand, fils du roi d'Espagne, avait demandée en mariage à l'Empereur en 1808.

2. *Christine*, née en 1799, a épousé, en 1817, le comte de Possé, Suédois. Elle s'est remariée, après la mort de son premier mari, à lord Dudley Stuart, dont elle a eu un fils nommé Franc. Elle est morte en 1847.

En 1802, Lucien épousa la veuve de M. Jouberthon, et de cette union naquirent cinq fils et quatre filles.

1. *Charles*, d'abord prince de Musignano, actuellement prince de Canino, depuis la mort de son père,

épousa, en 1818, la fille aînée de Joseph. Il s'est distingué par ses ouvrages d'histoire naturelle et surtout par sa *Fauna Italica*. Il a neuf enfants, dont l'aîné, Joseph, a vingt-deux ans, et les autres se suivent presque tous à un an de distance. Ils portent tous, d'après la coutume romaine, le titre de don Joseph, don Lucien, etc.

2. *Paul*, second fils de Lucien, était un jeune homme plein de mérite. Voulant se distinguer et ne point rester dans un couvent de jésuites où son père l'avait fait enfermer, il s'enfuit en Grèce, en 1824, et fut tué par un accident à bord du vaisseau de lord Cochrane.

3. *Louis* s'est marié en Italie et s'est adonné à la chimie et à l'étude des langues modernes. Il a fait plusieurs rapports à l'Académie sur ses découvertes.

4. *Antoine*, impliqué avec son frère Pierre dans une querelle qu'ils eurent avec des brigands et des gendarmes, fut incarcéré à Rome, puis ensuite amnistié par le pape. Antoine est retourné en Italie.

5. *Pierre* s'était fixé en Belgique après avoir eu le même sort que son frère Antoine. Il est aujourd'hui représentant du peuple.

6. *Lætitia* a épousé un Irlandais, M. Weise, dont elle a eu deux enfants. Elle est séparée de son mari.

7. *Jeanne*, qui avait épousé un Italien, est morte à Viterbe, en 1827. Il y a encore deux autres filles.

8. *Marie* et 9 *Constance*, dont l'une, à ce que nous croyons, s'est faite religieuse.

VI. Élisa, sœur de l'Empereur, née en 1777, fut grande-duchesse de Toscane. Elle avait un caractère ferme et des capacités peu ordinaires pour une femme. Elle avait épousé, en 1797, *Félix Baciocchi*. Elle

mourut, en 1820, à Trieste. Son mari mourut à Bologne, en 1838. Elisa eut deux enfants.

1. Une fille, nommée *Napoléone-Elisa*, née en 1805, qui s'est distinguée par ses mâles qualités et son caractère entreprenant. Elle forma le projet, en 1831, d'enlever son cousin, le duc de Reichstadt, de Vienne, mais la police autrichienne la força à renoncer à son projet. Elle a épousé le comte Camerata dont elle a eu un fils, Napoléon, qui a obtenu la permission de faire ses études à Strasbourg, et qui a environ vingt-deux ans.

2. *Frédéric*, jeune homme charmant, mourut à l'âge de dix-sept ans, à Rome, en 1834, d'une chute de cheval.

VII. CAROLINE, sœur de l'Empereur, née en 1782, fut reine de Naples. Elle épousa, en 1800, *Joachim Murat.* Elle mourut à Florence en 1838. Elle eut deux fils et deux filles.

1. *Achille*, né en 1801, s'est fixé en Amérique, où il épousa une parente de Washington. Sa mère n'ayant pu lui donner une grande fortune, il se créa lui-même une position dans les Florides, où il se fit planteur et même avocat. Il mourut sans enfants en 1847.

2. *Lucien*, second fils de Murat, né en 1803, ressemble au contraire beaucoup à son père par sa taille et son caractère. C'est un homme de près de six pieds, d'une grande corpulence, intrépide cavalier, infatigable chasseur, et portant dans la mauvaise fortune un caractère toujours serein et toujours satisfait. Il a épousé une Américaine dont les qualités sérieuses et l'esprit cultivé seraient remarqués partout. Il est aujourd'hui représentant du peuple. Il a plusieurs enfants.

3. *Lætitia*, née en 1802, a épousé le comte Pepoli de Bologne. Elle a trois enfants.

4. *Louise-Caroline*, née en 1805, a épousé le comte Rasponi de Ravenne. Elle a deux enfants.

VIII. PAULINE, sœur de l'Empereur, née en 1780, fut remarquable par son extrême beauté. Elle dédaigna les grandeurs, préférant à l'autorité le pouvoir qu'exercent la grâce et l'amabilité. Elle épousa en premières noces le général Leclerc. Elle l'accompagna à Saint-Domingue. Son mari ayant été atteint de la fièvre jaune, elle le soigna pendant toute sa maladie avec beaucoup de courage, et ramena son corps en Europe. En 1803 elle épousa le prince Borghèse. Elle n'eut pas d'enfants. Elle mourut à Florence en 1825.

Branches collatérales.

I. EUGÈNE BEAUHARNAIS, vice-roi d'Italie, se distingua sous l'Empire par son courage et sa loyauté. Il naquit en 1781. Il épousa, en 1805, la sœur du roi actuel de Bavière. Il mourut à Munich en 1824. Sa femme, la princesse Auguste, duchesse douairière de Leuchtenberg, est aujourd'hui en Bavière.

Le prince Eugène eut deux fils et quatre filles.

1. *Auguste*, né en 1810, jeune homme de la plus haute distinction, épousa la reine Dona Maria en 1835, et mourut subitement, la même année, d'une angine, à Lisbonne.

2. *Maximilien*, né en 1817, a épousé, en 1839, la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur de Russie. Il a deux filles.

3. *Joséphine*, née en 1807, a épousé, en 1823, le prince Oscar, aujourd'hui roi de Suède, Elle a trois garçons et une fille.

4. *Eugénie*, née en 1809, a épousé le prince de Hohenzollern-Hechingen.

5. *Amélie*, née en 1812, a épousé, en 1829, don Pédro Ier, empereur du Brésil.

6. *Théodolinde*, née en 1814, a épousé, en 1841, le comte Guillaume de Wurtemberg.

II. STÉPHANIE BEAUHARNAIS, née en 1789, épousa, en 1806, le grand-duc de Bade. Elle devint veuve en 1818. Elle demeure à Manhein. Elle eut deux garçons et trois filles. Les deux garçons sont morts en bas âge, les trois filles existent.

1. *Louise*, née en 1809. Elle épousa le prince Wasa, mais divorça en 1843. Elle a une fille.

2. *Joséphine*, née en 1815, épousa, en 1834, le prince de Hohenzollern-Sigmaringen. Elle en a trois filles et un garçon.

3. *Marie*, née en 1847, épousa, en 1843, le marquis de Douglas, fils du duc Hamilton.

(Note 2, page 15.)

Pendant que ce livre était à l'impression *, une accusation sérieuse a paru contre le prince Napoléon-Louis *dans l'Histoire de l'Europe*, par M. Capefigue. Quoique nous ayons, dans le cours de notre récit, rétabli la vérité à cet égard, nous croyons devoir y revenir, en mettant sous les yeux du lecteur les pages mêmes de M. Capefigue, ainsi que la lettre du prince à laquelle elles ont donné lieu. On rendra, nous en sommes assurés, pleine justice à la modération de cette réponse, provoquée par une injustifiable attaque, partie d'un homme que ses tendances connues écartent de toute sympathie pour le gouvernement actuel de la France.

Nous ferons observer, avant tout, que M. Capefigue se contredit lui-même lorsque, dans le cours du même chapitre, il établit que « le premier devoir d'un roi est de respecter son serment, et que celui d'un historien est de respecter la vérité. »

En prenant pour base de son accusation les articles du *Moniteur*, il a trop facilement oublié que ce journal est un organe passif de la dynastie régnante, et qu'il n'a de valeur historique et sérieuse que dans sa partie officielle.

Extraits de l'Histoire de l'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe. Tome IX, chapitre IV. « On lui offrit donc de passer en Amérique » comme les Murat; un de ses oncles y avait longtemps

* 1846.

» demeuré ; son nom le ferait respecter partout. Le jeune » Louis Bonaparte accepta cette condition par une lettre » convenable, en donnant sa parole qu'il ne s'affranchi- » rait pas de son ban ; puis une décision du conseil an- » nonça que le roi, dans sa clémence, avait commué en » un exil en Amérique toutes les peines méritées par » Louis-Napoléon. » *Même volume*, chapitre VII. « A » l'est de nos frontières, de nouvelles négociations exi- » geaient des armements ; la Suisse, depuis une année, » était restée calme, et l'on ne songeait plus à la propa- » gande sévèrement comprimée, lorsque le gouverne- » ment français apprit que le jeune Louis Bonaparte y » avait cherché asile une seconde fois. On se rappelle » qu'après l'arrestation des conjurés de Strasbourg, une » décision souveraine avait été prise à l'égard de Louis » Bonaparte, qui consentait à un exil aux États-Unis, » en échange d'un jugement et d'une longue captivité. » Louis Bonaparte avait donné sa parole d'honneur de » ne plus revoir l'Europe ; à peine aux États-Unis, » le jeune homme apprend la grave maladie de sa mère ; » il accourt sur-le-champ au chevet de la duchesse de » Saint-Leu ; il s'inquiète peu de la parole donnée, et le » motif d'y manquer lui paraît suffisamment légitime. »

Lettre du prince Louis Napoléon à M. Capefigue.

« Londres, 10 novembre 1846.

» MONSIEUR,

» La grave accusation formulée contre moi dans le » deuxième volume de votre *Histoire de l'Europe* me » force à m'adresser à vous pour réfuter une calomnie

» déjà vieille, que je ne m'attendais pas à voir remettre
» en lumière par l'historien de Charlemagne à qui je de-
» vais le souvenir de quelques mots flatteurs.

» Vous croyez que, lorsqu'en 1836 je fus expulsé de
» France, malgré mes protestations, j'ai donné ma pa-
» role de rester perpétuellement exilé en Amérique, et
» que cette parole a été violée par mon retour en Eu-
» rope. Je renouvelle ici le démenti formel que j'ai si
» souvent donné à cette fausse allégation.

» En 1836, le gouvernement français n'a pas même
» cherché à prendre ses sûretés avec moi, parce qu'il
» savait trop bien que je préférais de beaucoup un juge-
» ment solennel à ma mise en liberté. Il n'a donc rien
» exigé de moi, parce qu'il ne pouvait le faire, et je
» n'ai rien promis, parce que je n'ai rien demandé.

» En 1840, veuillez vous en souvenir, M. Franck-
» Carré, remplissant les fonctions de procureur général
» près la Cour des Pairs, fut forcé de déclarer lui-même
» que j'avais été mis en liberté *sans conditions*. Vous
» trouverez ces propres paroles dans le *Moniteur* du mois
» de septembre. Vous vous en rapporterez, je l'espère,
» à un homme qui s'exprimait ainsi en lisant mon acte
» d'accusation. Je pus donc avec une conscience très-
» libre repartir pour l'Europe en 1837, et y venir fer-
» mer les yeux de ma mère.

» Si la préoccupation de ce pieux devoir m'avait fait
» oublier une promesse jurée, le gouvernement fran-
» çais n'aurait pas eu besoin, après la mort de ma mère,
» de réunir un corps d'armée sur la frontière de Suisse
» pour décider mon expulsion; il n'aurait eu besoin que
» de me rappeler ma parole. Si, d'ailleurs, j'y avais man-

» qué une première fois, on ne me l'eût pas demandée » une seconde, comme on l'a fait pendant mon sé» jour à Ham, lorsque l'on discutait les conditions de » mon élargissement. Si je m'étais fait, comme vous » semblez le croire, un jeu de ma parole, j'aurais sou» scrit à cette exigence, tandis que j'ai mieux aimé res» ter six ans captif et courir les risques d'une évasion » que de me soumettre à des conditions que mon hon» neur repoussait.

» Permis à vous, Monsieur, de blâmer ma conduite » politique, de torturer mes actes et de fausser mes in» tentions; je ne m'en plaindrai pas : vous usez de votre » droit de juge; mais je ne permettrai jamais à personne » d'attaquer ma loyauté, que j'ai su, grâce à Dieu, gar» der intacte au milieu de tant de cruelles épreuves.

» J'attends avec confiance, Monsieur, que vous don» niez à cette lettre une aussi grande publicité qu'à vos » propres écrits.

» Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

» NAPOLÉON LOUIS. »